MINISTÈRE
DU TRAVAIL, DE LA SANTÉ,
DES SOLIDARITÉS
ET DES FAMILLES

Liberté
Égalité
Fraternité

REFERENTIEL EMPLOI ACTIVITES COMPETENCES

DU TITRE PROFESSIONNEL

Peintre applicateur de revêtements techniques

Niveau 4

Site : http://travail-emploi.gouv.fr

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
PART	REAC	TP-01403	02	26/05/2025	12/05/2025	1/56

SOMMAIRE

Pages

Présentation de l'évolution du titre professionnel 5

Contexte de l'examen du titre professionnel.....5

Liste des activités.....5

Vue synoptique de l'emploi-type 8

Fiche emploi type.....9

Fiches activités types de l'emploi 13

Fiches compétences professionnelles de l'emploi.....19

Fiche compétences transversales de l'emploi 51

Glossaire du REAC.....53

Introduction

Présentation de l'évolution du titre professionnel

La révision en 2024 du titre professionnel de niveau 4 de "Peintre applicateur de revêtements techniques" présente une structuration en trois activités types (arrêté de spécialité du 04 mars 2021) avec quelques ajustements dans ce nouveau millésime. Ce découpage répond aux besoins des professionnels du secteur.

Contexte de l'examen du titre professionnel

Les travaux de révision du titre professionnel de Peintre applicateur de revêtements techniques de niveau 4 ont été menés conjointement avec les organisations professionnelles du secteur (CAPEB, FFB-UPMF) et d'autres experts. L'analyse du travail a combiné une veille sectorielle, un questionnaire diffusé aux professionnels et aux adhérents des organisations professionnelles, ainsi que des entretiens avec des experts.
Le secteur constitué essentiellement de petites et moyennes entreprises positionnées sur le marché de la rénovation, de la construction neuve et du logement collectif, est fortement soumis aux aléas économiques.
Les entreprises concernées incluent :

- des entreprises de peinture avec une activité traditionnelle de peinture bâtiment ;
- des entreprises spécialisées dans des domaines tels que l'application de peinture haut de gamme, de revêtements décoratifs et de certains revêtements de sols ;
- des agences de travail temporaire.

Pour répondre aux besoins diversifiés des entreprises dans un contexte économique et réglementaire en constante évolution, la technicité croissante des chantiers exige des compétences variées et une grande polyvalence pour le métier d'applicateur. Ainsi, l'architecture du titre professionnel "Peintre applicateur de revêtements techniques" maintient trois activités principales : la réalisation de travaux de peinture haut de gamme à l'intérieur des bâtiments, l'application de peintures en basse et haute pression, et la pose d'éléments et de revêtements techniques délicats.
La compétence "Utiliser des échafaudages fixes de pied ou roulants" est incontournable dans l'emploi et devient un savoir-faire organisationnel.
La compétence « Réaliser en peinture des patines et des effets décoratifs sur divers supports » est supprimée au profit du titre professionnel de Peintre décorateur de niveau 4.
Le peintre applicateur de revêtements techniques réalise quotidiennement des travaux de peinture de finition A avec une application mécanisée des produits en basse et haute pression, et pose des éléments et des revêtements techniques muraux et de sols intérieurs.
Les compétences suivantes deviennent des savoir-faire : communiquer auprès des différents acteurs du chantier, rendre compte de l'avancement du chantier de manière orale ou écrite, conseiller le client sur des projets d'aménagement et de finitions, et participer au tutorat des apprentis et des stagiaires.

Liste des activités

Ancien TP : Peintre applicateur de revêtements techniques
Activités :
- Réaliser des travaux de peinture haut de gamme à l'intérieur de bâtiments.
- Appliquer des peintures en basse et haute pression et poser des revêtements délicats.
- Communiquer et représenter l'entreprise auprès du client.

Nouveau TP : Peintre applicateur de revêtements techniques
Activités :
- Réaliser des travaux de peinture haut de gamme à l'intérieur de bâtiments
- Appliquer des peintures en basse et haute pression
- Poser des éléments et des revêtements techniques et délicats

Vue synoptique de l'emploi-type

N° Fiche AT	Activités types	N° Fiche CP	Compétences professionnelles
1	Réaliser des travaux de peinture haut de gamme à l'intérieur de bâtiments	1	Réaliser des travaux intérieurs de peinture en qualité de finition A sur des plafonds et des murs neufs ou à rénover
		2	Réaliser des travaux intérieurs de peinture en qualité de finition A sur des menuiseries neuves ou à rénover
		3	Appliquer des produits décoratifs prêts à l'emploi sur divers supports
2	Appliquer des peintures en basse et haute pression	4	Appliquer mécaniquement des peintures en basse pression
		5	Appliquer des enduits et des peintures au pistolet haute pression sans air
3	Poser des éléments et des revêtements techniques et délicats	6	Poser des éléments de décoration et des accessoires spécifiques
		7	Réaliser des travaux de pose de revêtements muraux "prémium" en intérieur
		8	Réaliser des travaux de préparation et de pose de revêtements de sols en intérieur

FICHE EMPLOI TYPE

Peintre applicateur de revêtements techniques

Définition de l'emploi type et des conditions d'exercice

Le peintre applicateur de revêtements techniques assure la finition intérieure et contribue de manière générale à l'amélioration du cadre de vie en y apportant de la couleur et une touche de décoration. Il accomplit dans son métier des tâches complexes : il réalise des travaux de mise en peinture haut de gamme et de produits décoratifs, il pose des revêtements muraux design haut de gamme ainsi que des revêtements de sols intérieurs. Sur ses chantiers, qui peuvent être neufs, anciens, en cours de rénovation, occupés ou non, il prend en compte les critères liés au respect de l'environnement.
Il participe aussi à la protection de l'environnement et au développement durable notamment par l'Analyse du cycle de vie (ACV), le tri et la gestion des déchets, endosse un rôle de conseil en promouvant l'efficacité énergétique, sensibilise aux enjeux environnementaux et aux incidences des mises en œuvre non conformes du Cahier des charges (CDC) sur des systèmes déjà existants pouvant influer sur la qualité de l'air intérieur et la performance énergétique des parois opaques réduisant de facto toute stratégie globale de réduction de la consommation énergétique.

Le peintre applicateur de revêtements techniques utilise les techniques à sa disposition pour effectuer des travaux de peinture haut de gamme, divers effets décoratifs en peinture et en enduit, la pose de revêtements muraux et de sols intérieurs. Il peut être amené à utiliser l'intelligence artificielle afin de générer différents décors ou utiliser des outils numériques pour réaliser des plans techniques en 2D, des maquettes 3D et des retouches d'images.
La qualité de ses réalisations concernant les travaux doit correspondre à un degré de finition selon les normes fixées par les NF DTU. Quant à la qualité des travaux de peinture décorative, elle est soumise aux règles de l'art et aux aspects esthétiques.
Il prépare, organise, anime, conduit, contrôle et réalise des travaux.
Il doit savoir écouter, être capable de communiquer et d'échanger avec les différents acteurs impliqués dans les projets.
Il doit adopter un langage précis, professionnel et adapté à chacun de ses interlocuteurs. Bien que technicien, il veille à la satisfaction du client qui attend de lui qu'il joue un rôle de conseiller.
Il applique mécaniquement des produits en basse et haute pression en respectant toutes les règles d'hygiène, de sécurité et de protection collective et individuelle, et en évitant les nuisances sonores.
Il est amené à effectuer des travaux et à aménager des espaces pour l'accessibilité des Personnes à mobilité réduite (PMR) et personnes en situation de handicap permettant de rendre les Établissements recevant du public (ERP) accessibles à tous.
Des consignes lui sont généralement données en termes de résultats à atteindre, mais il doit organiser ses différentes interventions, approvisionner son chantier et connaître les systèmes de mise en œuvre des produits utilisés.
Il réalise le compte rendu de son activité auprès de son responsable, l'informe si des modifications ou des difficultés se présentent.
Le peintre applicateur de revêtements techniques prend en compte les risques, les contraintes et les désagréments occasionnés lors de travaux en site occupé. Il informe sa clientèle et communique avec les autres acteurs du chantier. En qualité de compagnon professionnel, il contribue à l'accompagnement des apprenants.
En fin de chantier, il collabore et participe à la réception des travaux, organise des levées de réserves, il doit avoir une capacité à rendre compte de manière orale ou écrite.
Le peintre applicateur de revêtements techniques travaille seul ou au sein d'une petite équipe de 2 à 5 personnes sur certains types de chantiers.
Il intervient parfois comme utilisateur sur des échafaudages fixes de pieds ou roulants. Il est en possession des habilitations lui permettant ce travail en hauteur en toute sécurité. Il peut être amené à travailler dans un environnement présentant un risque électrique qui requiert une habilitation délivrée par l'employeur.
Il dispose d'une autonomie pendant sa journée de travail et prend des initiatives pour la bonne conduite de l'avancement du chantier. Tout au long des travaux, il est en contact avec les acteurs du chantier, mais peut consulter son responsable en cas de difficultés.
L'emploi suppose de nombreux déplacements, dans la plupart des cas avec un véhicule d'entreprise, pour se rendre sur les différents chantiers. Il nécessite occasionnellement des horaires adaptés pour terminer le travail commencé.

Il respecte les règles d'hygiène et de sécurité et peut-être amené à mettre en place et à utiliser les Équipements de protection collective (EPC) adaptés. Il porte des Équipements de protection individuelle (EPI) comme des vêtements et des Appareils de protection respiratoire (APR), en relation avec les risques associés à la tâche qu'il réalise. Il peut être amené à intervenir sur des chantiers en rénovation ou en réhabilitation pouvant présenter des risques dus à la présence d'amiante. Il avertit son responsable en cas de suspicion de présence d'amiante, silice et de plomb dans les matériaux sur lesquels il intervient.
Le peintre applicateur de revêtements techniques est sensibilisé aux risques liés à l'utilisation de produits manufacturés dans le BTP par une meilleure connaissance de chaque produit utilisé dont il saura déchiffrer les informations concernant leur éventuelle dangerosité inscrite dans les Fiches de déclaration environnementale et sanitaire (FDES) fournie par le fabricant ou sur le site de l'INIES (La base de données nationale de référence sur les données environnementales et sanitaires des produits et équipements de la construction).

Secteurs d'activité et types d'emplois accessibles par le détenteur du titre

Les différents secteurs d'activités concernés sont principalement :

- Entreprises artisanales ;
- Entreprises de taille moyenne du second œuvre intervenant dans le domaine de l'aménagement finition ;
- Entreprises de travail temporaire ;
- Services publics.

Les types d'emplois accessibles sont les suivants :

- peintre en bâtiment
- peintre d'intérieur
- peintre décorateur
- chef d'équipe

Réglementation d'activités (le cas échéant)

Code du travail :
- Art.R. 4323-58. - Les travaux temporaires en hauteur sont réalisés à partir d'un plan de travail conçu, installé ou équipé de manière à préserver la santé et la sécurité des travailleurs. Le poste de travail est tel qu'il permet l'exécution des travaux dans des conditions ergonomiques.
· Les recommandations R408 et R457 précisent les conditions relatives à leur utilisation.
- Art.R. 4323-63. - Il est interdit d'utiliser les échelles, escabeaux et marchepieds comme poste de travail. Toutefois, ces équipements peuvent être utilisés en cas d'impossibilité technique de recourir à un équipement assurant la protection collective des travailleurs ou lorsque l'évaluation du risque a établi que ce risque est faible et qu'il s'agit de travaux de courte durée ne présentant pas un caractère répétitif.
- Art.R. 4544-9. - Les opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage ne peuvent être effectuées que par des travailleurs habilités.
- Art.R. 4544-10. - Un travailleur est habilité dans les limites des attributions qui lui sont confiées. L'habilitation, délivrée par l'employeur, spécifie la nature des opérations qu'il est autorisé à effectuer.
- Art.R. 4544-11. - Les travailleurs qui effectuent des travaux sous tension sont titulaires d'une habilitation spécifique.
- Art.R. 4412-94. - Les dispositions de la présente section s'appliquent aux interventions sur des matériaux, des équipements, des matériels ou des articles susceptibles de provoquer l'émission de fibres d'amiante.
- Art. R. 4412-59 à 93. - Le Code du travail prévoit des règles particulières de prévention et de protection que doit respecter l'employeur dès lors que des travailleurs sont exposés à certains agents chimiques cancérogènes, mutagènes et reprotoxiques (CMR).

Equivalences avec d'autres certifications (le cas échéant)

Néant

Liste des activités types et des compétences professionnelles

1. Réaliser des travaux de peinture haut de gamme à l'intérieur de bâtiments
Réaliser des travaux intérieurs de peinture en qualité de finition A sur des plafonds et des murs neufs ou à rénover
Réaliser des travaux intérieurs de peinture en qualité de finition A sur des menuiseries neuves ou à rénover
Appliquer des produits décoratifs prêts à l'emploi sur divers supports

2. Appliquer des peintures en basse et haute pression
Appliquer mécaniquement des peintures en basse pression
Appliquer des enduits et des peintures au pistolet haute pression sans air

3. Poser des éléments et des revêtements techniques et délicats
Poser des éléments de décoration et des accessoires spécifiques
Réaliser des travaux de pose de revêtements muraux "prémium" en intérieur
Réaliser des travaux de préparation et de pose de revêtements de sols en intérieur

Compétences transversales de l'emploi

Communiquer
Faire preuve d'innovation et de créativité
Apprendre en continu

Niveau et/ou domaine d'activité

Niveau 4 (Cadre national des certifications 2019)
Convention(s) : Niveau 4 (Cadre national des certifications 2019)
Convention(s) : Convention collective des ouvriers du bâtiment
Code(s) NSF :
233s - Exécution des travaux de finition : plâtrerie, peinture, carrelage, installations sanitaires, plomberie
Code(s) NSF :
233s--Exécution des travaux de finition : plâtrerie, peinture, carrelage, installations sanitaires, plomberie

Fiche(s) Rome de rattachement

F1606 Peintre en bâtiment
F1609 Solier / Solière

FICHE ACTIVITE TYPE N° 1

Réaliser des travaux de peinture haut de gamme à l'intérieur de bâtiments

Définition, description de l'activité type et conditions d'exercice

Le professionnel est spécialisé dans la peinture intérieure haut de gamme dans des bâtiments neufs ou en rénovation.
Il réalise des travaux de peinture haut de gamme sur des plafonds, des murs et des boiseries. Il applique des produits décoratifs prêts à l'emploi sur divers supports tels que des panneaux, du mobilier et des objets.
Dans le cadre de cette activité, le professionnel réalise des travaux de peinture en qualité de finition A, définie dans la NF DTU 59.1, qui se caractérise par le respect de la planéité finale, l'aspect d'ensemble uniforme, et un réchampi ne présentant pas d'irrégularités.
Concernant les réalisations décoratives à partir d'enduits, leur qualité répond aux règles professionnelles en vigueur ainsi qu'aux exigences esthétiques de la demande.
Les compétences mises en œuvre dans le cadre de cette activité, incluent la mise en place sécurisée du chantier, la préparation minutieuse et l'apprêt des supports, l'exécution de travaux de peintures de finition haut de gamme, l'application de produits décoratifs, ainsi que le rangement et le nettoyage post-travaux.

Le professionnel reçoit ses commandes sous les formes orales, écrites ou graphiques (dessins, croquis, modèles, photographies) de la part d'un client, de son responsable, d'un architecte ou d'un décorateur.
Il endosse un rôle de conseil auprès du commanditaire.
Il exerce dans des lieux occupés ou non, seul ou en équipe, en fonction des délais d'exécution, de l'importance des travaux et des types d'organisation de l'entreprise.
Il a une autonomie relative dans l'exécution de son travail, tant du point de vue relationnel, technique, qu'esthétique.
Il adapte sa méthode de travail aux supports, et vérifie la compatibilité des produits entre eux en consultant l'étiquetage des emballages et les notices techniques des fabricants. Il contrôle la qualité de ses prestations.
Il est responsable de l'organisation et de la réalisation de son travail. Il maîtrise les techniques de peinture, d'harmonisation des couleurs et de produits décoratifs afin de les adapter aux commandes.
Cette activité de finition suit généralement les interventions d'autres corps de métiers tels que les plâtriers, plaquistes, menuisiers, électriciens, carreleurs, plombiers et chauffagistes, et dans certains cas, elle peut être suivie par la pose de revêtements de sols intérieurs.

Le professionnel sait communiquer avec les clients et les occupants des lieux où il travaille, sur ses activités et sur les éventuelles nuisances que celles-ci peuvent occasionner. Les horaires de travail peuvent être variables en fonction des contraintes.
Le professionnel est attentif aux risques liés à son activité en site occupé ou non.
Il est vigilant à sa posture et à ses conditions de travail, notamment dans le cadre de travaux répétitifs, afin de limiter les risques de Troubles musculosquelettiques (TMS).
Il sait identifier les matériaux à risque (amiante, silice de plomb, poussières de bois, de plâtre et de béton) et les agents chimiques dangereux sur les lieux d'interventions.
Il sait mettre en œuvre des mesures de prévention liées à la présence de matériaux à risque (amiante, silice de plomb, poussière de bois, de plâtre et de béton) et aux risques chimiques.
Il respecte la règlementation afférente au travail en hauteur, aux opérations sur les installations électriques, aux règles d'hygiène, de sécurité et de prévention de la santé et possède donc les habilitations correspondantes.
Il participe aussi à la protection de l'environnement et au développement durable notamment par le choix judicieux des produits, en privilégiant les matériaux biosourcés et géosourcés, et en prenant en compte l'Analyse de leur cycle de vie (ACV). Il prévient les risques liés à la toxicité des produits en choisissant des peintures sans Composés organiques volatils (COV), et privilégie des produits classés (étiquette A+). Il limite ainsi la pollution intérieure en améliorant la Qualité de l'air intérieur (QAI). Il connaît les Fiches de déclaration environnementale et sanitaire (FDES) et le site de l'INIES (La base de données nationale de référence sur les données environnementales et sanitaires des produits et équipements de la construction), sources d'économie environnementale et financière dans la gestion ultérieure des déchets produits. Afin d'assurer le tri et la gestion des déchets, il connaît la règlementation concernant les déchets

du bâtiment et sur la Responsabilité élargie du producteur des Produits et matériaux de construction du bâtiment : REP-PMCB ou REP Bâtiment et sa modalité de mise en œuvre.

Réglementation d'activités (le cas échéant)

Code du travail :
- Art.R. 4323-58. - Les travaux temporaires en hauteur sont réalisés à partir d'un plan de travail conçu, installé ou équipé de manière à préserver la santé et la sécurité des travailleurs. Le poste de travail est tel qu'il permet l'exécution des travaux dans des conditions ergonomiques.
· Les recommandations R408 et R457 précisent les conditions relatives à leur utilisation.
- Art.R. 4323-63. - Il est interdit d'utiliser les échelles, escabeaux et marchepieds comme poste de travail. Toutefois, ces équipements peuvent être utilisés en cas d'impossibilité technique de recourir à un équipement assurant la protection collective des travailleurs ou lorsque l'évaluation du risque a établi que ce risque est faible et qu'il s'agit de travaux de courte durée ne présentant pas un caractère répétitif.
- Art.R. 4544-9. - Les opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage ne peuvent être effectuées que par des travailleurs habilités.
- Art.R. 4544-10. - Un travailleur est habilité dans les limites des attributions qui lui sont confiées. L'habilitation, délivrée par l'employeur, spécifie la nature des opérations qu'il est autorisé à effectuer.
- Art.R. 4544-11. - Les travailleurs qui effectuent des travaux sous tension sont titulaires d'une habilitation spécifique.
- Art.R. 4412-94. - Les dispositions de la présente section s'appliquent aux interventions sur des matériaux, des équipements, des matériels ou des articles susceptibles de provoquer l'émission de fibres d'amiante.
- Art. R. 4412-59 à 93. - Le Code du travail prévoit des règles particulières de prévention et de protection que doit respecter l'employeur dès lors que des travailleurs sont exposés à certains agents chimiques cancérogènes, mutagènes et reprotoxiques (CMR).

Liste des compétences professionnelles de l'activité type

Réaliser des travaux intérieurs de peinture en qualité de finition A sur des plafonds et des murs neufs ou à rénover
Réaliser des travaux intérieurs de peinture en qualité de finition A sur des menuiseries neuves ou à rénover
Appliquer des produits décoratifs prêts à l'emploi sur divers supports

Compétences transversales de l'activité type

Communiquer
Faire preuve d'innovation et de créativité
Apprendre en continu

FICHE ACTIVITE TYPE N° 2

Appliquer des peintures en basse et haute pression

Définition, description de l'activité type et conditions d'exercice

Le professionnel réalise des travaux de peinture nécessitant une haute technicité et adapte ses méthodes de travail aux supports des peintures et des revêtements et à l'importance des travaux à réaliser.

Le professionnel projette des peintures et enduits à usage intensif avec un pistolet haute pression sans air, et il effectue les travaux de peinture d'intérieur à l'aide de systèmes de projection qui permettent une grande productivité, lors de chantiers importants, et lorsque les supports à protéger ne sont pas trop nombreux.
En fonction de l'importance des travaux de finition, il applique mécaniquement des peintures en basse pression. Il vérifie la compatibilité des peintures et des supports en consultant les Fiches de déclaration environnementale et sanitaire (FDES), et les prescriptions des fabricants.
En cas de doute, il fait appel à son responsable.
Il conseille le client sur le produit le plus adapté en fonction des objectifs attendus (résistance au trafic, facilité de nettoyage, esthétique, etc.), ou bien applique les directives de son responsable, du chef d'entreprise ou d'un architecte. Enfin, il informe le client de l'entretien adapté au produit qu'il met en œuvre. Il a la charge du contrôle de la qualité de ses prestations.

L'activité se réalise seul ou en équipe, en fonction du type d'organisation de l'entreprise, de l'importance du chantier et du délai d'exécution. Le professionnel est responsable de l'organisation et de la réalisation de son travail.
Il est l'un des derniers acteurs à intervenir dans la chaîne de construction d'un bâtiment et intervient sur tous types de chantiers. Le professionnel réceptionne les supports réalisés par les autres corps de métier, puis il en assure la préparation : de cette phase dépend la bonne mise en œuvre, la tenue du revêtement posé et son aspect esthétique. Les revêtements donnent la « touche finale » en matière de décoration.
Il pose les revêtements en conformité avec les normes et les règles professionnelles de mise en œuvre telles que les Normes françaises et Documents techniques unifiés (NF DTU), les cahiers des prescriptions techniques, les fiches produits des fabricants, etc.
Il communique également sur ses activités et sur les éventuelles nuisances qu'elles peuvent occasionner auprès des clients ou des occupants des lieux où il intervient.
Les horaires de travail peuvent être variables en fonction des contraintes.
Le professionnel est attentif aux risques liés à son activité en site occupé ou non.
Il est vigilant à sa posture et à ses conditions de travail, notamment dans le cadre de travaux répétitifs, afin de limiter les risques de Troubles musculosquelettiques (TMS).
Il sait identifier les matériaux à risque (amiante, silice de plomb, poussières de bois, de plâtre et de béton) et les agents chimiques dangereux sur les lieux d'interventions.
Il sait mettre en œuvre des mesures de prévention liées à la présence de matériaux à risque (amiante, silice de plomb, poussière de bois, de plâtre et de béton) et aux risques chimiques.
Il respecte la règlementation afférente au travail en hauteur, aux opérations sur les installations électriques, aux règles d'hygiène, de sécurité et de prévention de la santé et possède donc les habilitations correspondantes.
Il choisit des peintures sans composés organiques volatils (COV) et privilégie des produits classés (étiquette A+). Il limite ainsi la pollution intérieure et améliore la qualité de l'air (QAI).
Il participe aussi à la protection de l'environnement et au développement durable notamment par le choix judicieux des produits, en privilégiant les matériaux biosourcés et géosourcés, et en prenant en compte l'Analyse de leur cycle de vie (ACV). Il connaît les Fiches de déclaration environnementales et sanitaires (FDES) et le site de l'INIES (La base de données nationale de référence sur les données environnementales et sanitaires des produits et équipements de la construction), sources d'économie environnementale et financière dans la gestion ultérieure des déchets produits. Afin d'assurer le tri et la gestion des déchets, il connaît la règlementation concernant les déchets du bâtiment élargissant et la Responsabilité élargie du producteur des Produits et matériaux de construction du bâtiment : REP-PMCB ou REP Bâtiment et sa modalité de mise en œuvre.

Réglementation d'activités (le cas échéant)

Code du travail :
- Art.R. 4323-58. - Les travaux temporaires en hauteur sont réalisés à partir d'un plan de travail conçu, installé ou équipé de manière à préserver la santé et la sécurité des travailleurs. Le poste de travail est tel qu'il permet l'exécution des travaux dans des conditions ergonomiques.
· Les recommandations R408 et R457 précisent les conditions relatives à leur utilisation.
- Art.R. 4323-63. - Il est interdit d'utiliser les échelles, escabeaux et marchepieds comme poste de travail. Toutefois, ces équipements peuvent être utilisés en cas d'impossibilité technique de recourir à un équipement assurant la protection collective des travailleurs ou lorsque l'évaluation du risque a établi que ce risque est faible et qu'il s'agit de travaux de courte durée ne présentant pas un caractère répétitif.
- Art.R. 4544-9. - Les opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage ne peuvent être effectuées que par des travailleurs habilités.
- Art.R. 4544-10. - Un travailleur est habilité dans les limites des attributions qui lui sont confiées. L'habilitation, délivrée par l'employeur, spécifie la nature des opérations qu'il est autorisé à effectuer.
- Art.R. 4544-11. - Les travailleurs qui effectuent des travaux sous tension sont titulaires d'une habilitation spécifique.
- Art.R. 4412-94. - Les dispositions de la présente section s'appliquent aux interventions sur des matériaux, des équipements, des matériels ou des articles susceptibles de provoquer l'émission de fibres d'amiante.
- Art. R. 4412-59 à 93. - Le Code du travail prévoit des règles particulières de prévention et de protection que doit respecter l'employeur dès lors que des travailleurs sont exposés à certains agents chimiques cancérogènes, mutagènes et reprotoxiques (CMR).

Liste des compétences professionnelles de l'activité type

Appliquer mécaniquement des peintures en basse pression
Appliquer des enduits et des peintures au pistolet haute pression sans air

Compétences transversales de l'activité type

Communiquer
Faire preuve d'innovation et de créativité
Apprendre en continu

FICHE ACTIVITE TYPE N° 3

Poser des éléments et des revêtements techniques et délicats

Définition, description de l'activité type et conditions d'exercice

Le professionnel réalise des travaux de décoration nécessitant une haute technicité et adapte ses méthodes de travail aux supports, des revêtements et à l'importance des travaux à réaliser.

Le professionnel pose des panneaux décoratifs, des moulures, des corniches et d'autres éléments de décoration rapportés. Il assure également l'installation d'accessoires spécifiques de vie pratique pour les Personnes à mobilité réduite (PMR), ainsi que des accessoires de protection collectifs et individuels adaptés à la vie pratique (lieux publics, industriels, etc.).
Il réalise la pose de revêtements muraux "prémium" à l'intérieur des bâtiments neufs ou en rénovation, en site occupé ou non. Il utilise un large éventail de matières, de textures, de motifs, de teintes, afin d'apporter une note de décoration.
Le professionnel assure également la préparation du support et l'installation des revêtements de sol souples, textiles, PVC, qu'ils soient en lés, dalles ou lames.
Sur ces derniers, il peut par ailleurs être amené à effectuer des réparations à la suite d'un défaut, un désordre ou un accro.
Il conseille le client sur le produit le plus adapté en fonction des objectifs attendus (résistance au trafic, facilité de nettoyage, esthétique, etc.), ou bien applique les directives de son responsable, du chef d'entreprise ou d'un architecte.
Enfin, il informe le client de l'entretien adapté au produit qu'il met en œuvre.
Il a la charge du contrôle de la qualité de ses prestations

L'activité se réalise seul ou en équipe, en fonction du type d'organisation de l'entreprise, de l'importance du chantier et du délai d'exécution.
Le professionnel est responsable de l'organisation et de la réalisation de son travail.
Il est l'un des derniers acteurs à intervenir dans la chaîne de construction d'un bâtiment et intervient sur tous types de chantiers.
Le professionnel réceptionne les supports réalisés par les autres corps de métier, puis il en assure la préparation : de cette phase dépend la bonne mise en œuvre, la tenue du revêtement posé et son aspect esthétique.
Les revêtements donnent la « touche finale » en matière de décoration.
Il pose les revêtements en conformité avec les normes et les règles professionnelles de mise en œuvre telles que les Normes françaises et Documents techniques unifiés (NF DTU), les cahiers des prescriptions techniques, les fiches produits des fabricants, etc.
Il communique également sur ses activités et sur les éventuelles nuisances qu'elles peuvent occasionner auprès des clients ou des occupants des lieux où il intervient.
Les horaires de travail peuvent être variables en fonction des contraintes.
Le professionnel est attentif aux risques liés à son activité en site occupé ou non.
Il est vigilant à sa posture et à ses conditions de travail, notamment dans le cadre de travaux répétitifs, afin de limiter les risques de Troubles musculosquelettiques (TMS).
Il sait identifier les matériaux à risque (amiante, silice de plomb, poussières de bois, de plâtre et de béton) et les agents chimiques dangereux sur les lieux d'interventions.
Il sait mettre en œuvre des mesures de prévention liées à la présence de matériaux à risque (amiante, silice de plomb, poussière de bois, de plâtre et de béton) et aux risques chimiques.
Il respecte la règlementation afférente au travail en hauteur, aux opérations sur les installations électriques, aux règles d'hygiène, de sécurité et de prévention de la santé et possède donc les habilitations correspondantes.
Il choisit des peintures sans composés organiques volatils (COV) et privilégie des produits classés (étiquette A+). Il limite ainsi la pollution intérieure et améliore la qualité de l'air (QAI).
Il participe aussi à la protection de l'environnement et au développement durable notamment par le choix judicieux des produits, en privilégiant les matériaux biosourcés et géosourcés, et en prenant en compte l'Analyse de leur cycle de vie (ACV).
Il connaît les Fiches de déclaration environnementale et sanitaire (FDES) et le site de l'INIES (La base de données nationale de référence sur les données environnementales et sanitaires des produits et

équipements de la construction), sources d'économie environnementale et financière dans la gestion ultérieure des déchets produits.
Afin d'assurer le tri et la gestion des déchets, il connaît la règlementation concernant les déchets du bâtiment élargissant et la Responsabilité élargie du producteur des Produits et matériaux de construction du bâtiment : REP-PMCB ou REP Bâtiment et sa modalité de mise en œuvre.

Réglementation d'activités (le cas échéant)

Code du travail :
- Art.R. 4323-58. - Les travaux temporaires en hauteur sont réalisés à partir d'un plan de travail conçu, installé ou équipé de manière à préserver la santé et la sécurité des travailleurs. Le poste de travail est tel qu'il permet l'exécution des travaux dans des conditions ergonomiques.
· Les recommandations R408 et R457 précisent les conditions relatives à leur utilisation.
- Art.R. 4323-63. - Il est interdit d'utiliser les échelles, escabeaux et marchepieds comme poste de travail. Toutefois, ces équipements peuvent être utilisés en cas d'impossibilité technique de recourir à un équipement assurant la protection collective des travailleurs ou lorsque l'évaluation du risque a établi que ce risque est faible et qu'il s'agit de travaux de courte durée ne présentant pas un caractère répétitif.
- Art.R. 4544-9. - Les opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage ne peuvent être effectuées que par des travailleurs habilités.
- Art.R. 4544-10. - Un travailleur est habilité dans les limites des attributions qui lui sont confiées. L'habilitation, délivrée par l'employeur, spécifie la nature des opérations qu'il est autorisé à effectuer.
- Art.R. 4544-11. - Les travailleurs qui effectuent des travaux sous tension sont titulaires d'une habilitation spécifique.
- Art.R. 4412-94. - Les dispositions de la présente section s'appliquent aux interventions sur des matériaux, des équipements, des matériels ou des articles susceptibles de provoquer l'émission de fibres d'amiante.
- Art. R. 4412-59 à 93. - Le Code du travail prévoit des règles particulières de prévention et de protection que doit respecter l'employeur dès lors que des travailleurs sont exposés à certains agents chimiques cancérogènes, mutagènes et reprotoxiques (CMR).

Liste des compétences professionnelles de l'activité type

Poser des éléments de décoration et des accessoires spécifiques
Réaliser des travaux de pose de revêtements muraux "prémium" en intérieur
Réaliser des travaux de préparation et de pose de revêtements de sols en intérieur

Compétences transversales de l'activité type

Communiquer
Faire preuve d'innovation et de créativité
Apprendre en continu

FICHE COMPETENCE PROFESSIONNELLE N° 1

Réaliser des travaux intérieurs de peinture en qualité de finition A sur des plafonds et des murs neufs ou à rénover

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

En se basant sur des consignes orales ou écrites, l'état des supports, le descriptif technique des produits utilisés, les modes opératoires et les règles définies dans la NF DTU 59.1, appliquer des peintures sur des plafonds et des murs neufs ou à rénover pour obtenir une qualité de finition A.
Au début du chantier, protéger l'environnement des salissures causées par les travaux, utiliser des échafaudages fixes de pied ou roulants, puis effectuer les travaux préparatoires et d'apprêts.
Ensuite, préparer les teintes selon la consigne chromatique demandée et réaliser les travaux de mise en peinture en respectant la qualité de finition requise.
Enfin, terminer les travaux de peinture, replier le chantier, trier et évacuer les déchets.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Le professionnel intervient le plus souvent à l'intérieur de bâtiments publics, de locaux tertiaires (magasins, bureaux), de locaux d'habitations, neufs ou en rénovation, en milieu urbain, rural ou industriel. Les horaires de travail sont variables en fonction des chantiers.
Ces lieux peuvent être occupés pendant la durée des travaux.
Le professionnel réalise, seul ou en équipe, l'ensemble des travaux de peinture.
Il effectue les travaux à la brosse au rouleau, en laque tendue mate, satinée ou brillante.
Il tient compte des prescriptions techniques des fabricants des produits et des matériaux mis en œuvre, qui définissent l'ensemble des modes opératoires en fonction de la nature et de l'état des supports.
Le professionnel est attentif aux risques liés à son activité, en site occupé ou non, aux règles d'hygiène, de sécurité et de prévention de la santé au travail.
Il est vigilant à sa posture et à ses conditions de travail, notamment dans le cadre de travaux répétitifs, afin de limiter les risques de Troubles musculosquelettiques (TMS).
Il est en mesure de mettre en place et d'utiliser les Équipements de protection collective (EPC) et porte les Équipements de protection individuelle (EPI) adaptés.
Le professionnel est vigilant aux risques liés aux travaux en hauteur, pour lesquels il possède une attestation de compétences délivrée par son employeur, pour l'utilisation et/ou montage et démontage en sécurité (MDS) d'échafaudages de pied ou roulants ; ainsi qu'aux opérations sur les installations électriques, pour lesquelles il possède un avis après formation.
Il sait identifier les matériaux à risque (amiante, silice de plomb, poussières de bois, de plâtre et de béton) et les agents chimiques dangereux dans les supports rencontrés ou traités, sur les lieux d'interventions.
Il sait mettre en œuvre des mesures de prévention liées à la présence de matériaux à risque (amiante, silice de plomb, poussière de bois, de plâtre et de béton) et aux risques chimiques.
Il participe aussi à la protection de l'environnement et au développement durable notamment par le choix judicieux des produits, en privilégiant les matériaux biosourcés et géosourcés, et en prenant en compte l'Analyse de leur cycle de vie (ACV). Il prévient les risques liés à la toxicité des produits en choisissant des peintures sans Composés organiques volatils (COV), et privilégie des produits classés (étiquette A+). Il limite ainsi la pollution intérieure en améliorant la Qualité de l'air intérieur (QAI).
Il peut être amené à travailler ou être en contact avec des collaborateurs, un public ou un client en situation de handicap.

Critères de performance

Les travaux préparatoires et d'apprêts sur murs et plafonds sont réalisés selon la NF DTU 59.1.
Les teintes sont préparées conformément à la consigne chromatique demandée.
Les travaux de peinture réalisés sur murs et plafonds correspondent au niveau de finition A selon la NF DTU 59.1.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Déployer des protections sur le chantier autour de la zone à peindre afin de préserver la sécurité des intervenants sur site et des habitants.
Identifier des matériaux à risque (amiante, silice de plomb, poussières de bois, de plâtre et de béton) et des agents chimiques dangereux sur le lieu d'intervention.
Mettre en œuvre des mesures de prévention liées à la présence de matériaux à risque (amiante, silice de plomb, poussière de bois, de plâtre et de béton) et aux risques chimiques.
Utiliser un échafaudage fixe de pied ou roulant.
Utiliser un équipement d'approvisionnement mécanique et de levage (treuil, treuil électrique, potence, monte-matériaux).
Utiliser un dispositif d'assistance physique.
Choisir et porter les EPI en relation avec les tâches exécutées lors de l'utilisation d'un échafaudage fixe de pied ou roulant.
Égrener, lessiver, gratter et poncer les murs et plafonds.
Imprimer, reboucher, ratisser, enduire et poncer des murs et plafonds.
Faire l'analyse chromatique d'une teinte (composition des couleurs primaires).
Mélanger des couleurs pour obtenir une teinte déterminée.
Appliquer des peintures mates, satinées, brillantes à la brosse, au rouleau sur des plafonds et des murs intérieurs en qualité de finition A.
Effectuer des réchampis d'une qualité esthétique correspondant à un niveau de finition (A).

Approvisionner un chantier de peinture.
Planifier la mise en œuvre d'un chantier de peinture.
Prendre en compte les contraintes liées au travail en équipe et en coactivité.
Prendre en compte les contraintes relatives au travail en site occupé.
Appliquer les règles d'hygiène et de sécurité.
Se coordonner avec les autres au sein d'une équipe.
Nettoyer un chantier de peinture en intérieur.
Trier et évacuer les déchets.

Écouter les différents acteurs d'un chantier.
Communiquer en utilisant un langage professionnel, adapté aux différents acteurs d'un chantier (clients, architectes, décorateurs, collègues, collaborateurs, autres corps d'états).
Échanger autour de projets décoratifs et argumenter des choix esthétiques.

Connaissance de la règlementation liée aux EPC.
Connaissance de l'identification des matériaux à risque (amiante, silice de plomb, poussières de bois, de plâtre et de béton) et des agents chimiques dangereux.
Connaissance de la mise en œuvre des mesures de prévention liées à la présence de matériaux à risque (amiante, silice de plomb, poussière de bois, de plâtre et de béton).
Connaissance de la mise en œuvre des mesures de prévention liées aux risques chimiques parmi les produits utilisés, y compris les perturbateurs endocriniens.
Connaissance de l'analyse des Fiches de déclaration environnementale et sanitaire (FDES).
Connaissance dans le choix des produits utilisés et la proposition d'alternatives sûres.
Connaissance de l'utilisation appropriée des EPI spécifiques aux produits utilisés.
Connaissance des équipements d'approvisionnement mécaniques et de levage (treuils, treuils électriques, potences, monte-matériaux) et de leur utilisation.
Connaissance des dispositifs d'assistance physique et de leur utilisation.
Connaissance de la règlementation liée au port des EPI, APR.
Connaissance sur la règlementation sur le travail en hauteur.
Connaissance de la recommandation R408 annexe 5 et montage/démontage en sécurité (MDS).
Connaissance de la recommandation R457 (montage/démontage en sécurité (MDS) et utilisation).
Connaissance des risques liés à l'électricité (niveau BS).
Connaissance de la démarche Haute qualité environnementale (HQE).
Connaissance des prescriptions liées à l'application des peintures et dérivés.
Connaissance des matériels et matériaux utilisés sur un chantier de peinture d'intérieur.
Connaissance des conditions de stockage des matériels et matériaux.
Connaissance des niveaux de qualité de finition (NF DTU 59.1).
Connaissance des pathologies des supports.

Connaissance des techniques de mise en œuvre d'un travail de peinture intérieur sur des plafonds et des murs neufs ou à rénover.
Connaissance des techniques de préparation des teintes (mélanger et contretyper).
Connaissance des règles d'harmonies chromatiques.
Connaissance de la RE2020.
Connaissance de la REP Bâtiment et base INIES.
Connaissance du tri et du recyclage des déchets de peinture.
Connaissance des matériaux biosourcés et géosourcés.
Connaissance des principales catégories de handicap.

FICHE COMPETENCE PROFESSIONNELLE N° 2

Réaliser des travaux intérieurs de peinture en qualité de finition A sur des menuiseries neuves ou à rénover

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

En se basant sur des consignes orales ou écrites, l'état des supports, le descriptif technique des produits utilisés, les modes opératoires et les règles définies dans la NF DTU 59.1, appliquer des peintures sur des menuiseries neuves ou à rénover pour obtenir une qualité finition de A.
Au début du chantier, protéger l'environnement des salissures causées par les travaux, utiliser des échafaudages fixes de pied ou roulants, puis effectuer les travaux préparatoires et d'apprêts.
Ensuite, préparer les teintes selon la consigne chromatique demandée et réaliser les travaux de mise en peinture en respectant la qualité de finition requise.
Enfin, terminer les travaux de peinture, replier le chantier, trier et évacuer les déchets.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Le professionnel intervient le plus souvent à l'intérieur de bâtiments publics, de locaux tertiaires (magasins, bureaux), de locaux d'habitations, neufs ou en rénovation, en milieu urbain, rural ou industriel. Les horaires de travail sont variables en fonction des chantiers.
Ces lieux peuvent être occupés pendant la durée des travaux.
Le professionnel réalise, seul ou en équipe, l'ensemble des travaux de peinture.
Il effectue les travaux à la brosse au rouleau, en laque tendue mate, satinée ou brillante.
Il tient compte des prescriptions techniques des fabricants des produits et des matériaux mis en œuvre, qui définissent l'ensemble des modes opératoires en fonction de la nature et de l'état des supports.
Le professionnel est attentif aux risques liés à son activité, en site occupé ou non, aux règles d'hygiène, de sécurité et de prévention de la santé au travail.
Il est vigilant à sa posture et à ses conditions de travail, notamment dans le cadre de travaux répétitifs, afin de limiter les risques de Troubles musculosquelettiques (TMS).
Il est en mesure de mettre en place et d'utiliser les Équipements de protection collective (EPC) et porte les Équipements de protection individuelle (EPI) adaptés.
Le professionnel est vigilant aux risques liés aux travaux en hauteur, pour lesquels il possède une attestation de compétences délivrée par son employeur, pour l'utilisation et/ou montage et démontage en sécurité (MDS) d'échafaudages de pied ou roulants ; ainsi qu'aux opérations sur les installations électriques, pour lesquelles il possède un avis après formation.
Il sait identifier les matériaux à risque (amiante, silice de plomb, poussières de bois, de plâtre et de béton) et les agents chimiques dangereux dans les supports rencontrés ou traités, sur les lieux d'interventions.
Il sait mettre en œuvre des mesures de prévention liées à la présence de matériaux à risque (amiante, silice de plomb, poussière de bois, de plâtre et de béton) et aux risques chimiques.
Il participe aussi à la protection de l'environnement et au développement durable notamment par le choix judicieux des produits, en privilégiant les matériaux biosourcés et géosourcés, et en prenant en compte l'Analyse de leur cycle de vie (ACV). Il prévient les risques liés à la toxicité des produits en choisissant des peintures sans Composés organiques volatils (COV), et privilégie des produits classés (étiquette A+). Il limite ainsi la pollution intérieure en améliorant la Qualité de l'air intérieur (QAI).
Il peut être amené à travailler ou être en contact avec des collaborateurs, un public ou un client en situation de handicap.

Critères de performance

Les travaux préparatoires et d'apprêts sur menuiseries sont réalisés selon la NF DTU 59.1.
Les teintes sont préparées conformément à la consigne chromatique demandée.
Les travaux de peinture réalisés sur menuiseries correspondent au niveau de finition A selon la NF DTU 59.1.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Déployer des protections sur le chantier autour de la zone à peindre afin de préserver la sécurité des intervenants sur site et des habitants.
Identifier des matériaux à risque (amiante, silice de plomb, poussières de bois, de plâtre et de béton) et des agents chimiques dangereux sur le lieu d'intervention.
Mettre en œuvre des mesures de prévention liées à la présence de matériaux à risque (amiante, silice de plomb, poussière de bois, de plâtre et de béton) et aux risques chimiques.
Utiliser un échafaudage fixe de pied ou roulant.
Utiliser un équipement d'approvisionnement mécanique et de levage (treuil, treuil électrique, potence, monte-matériaux).
Utiliser un dispositif d'assistance physique.
Choisir et porter les EPI en relation avec les tâches exécutées lors de l'utilisation d'un échafaudage fixe de pied ou roulant.
Égrener, lessiver, gratter et poncer des menuiseries intérieures, bois, métal, placages divers.
Imprimer, reboucher, ratisser, enduire et poncer des menuiseries intérieures en bois, en métal ou en placages différents.
Faire l'analyse chromatique d'une teinte (composition des couleurs primaires).
Mélanger des couleurs pour obtenir une teinte déterminée.
Appliquer des peintures mates, satinées ou brillantes, à la brosse ou au rouleau, sur des menuiseries intérieures neuves ou à rénover en qualité de finition A.
Effectuer des réchampis d'une qualité esthétique correspondant à un niveau de finition A.

Installer le chantier afin de préserver la sécurité des intervenants sur site et des habitants.
Approvisionner un chantier de peinture.
Planifier la mise en œuvre d'un chantier de peinture.
Prendre en compte les contraintes liées au travail en équipe et en coactivité.
Prendre en compte les contraintes relatives au travail en site occupé.
Appliquer les règles d'hygiène et de sécurité.
Se coordonner avec les autres au sein d'une équipe.
Nettoyer un chantier de peinture en intérieur.
Trier et évacuer les déchets.

Écouter les différents acteurs d'un chantier.
Communiquer en utilisant un langage professionnel, adapté aux différents acteurs d'un chantier, clients, architectes, décorateurs, collègues, collaborateurs, autres corps d'états.
Échanger autour de projets décoratifs et argumenter des choix esthétiques.

Connaissance de la règlementation liée aux EPC.
Connaissance de l'identification des matériaux à risque (amiante, silice de plomb, poussières de bois, de plâtre et de béton) et des agents chimiques dangereux.
Connaissance de la mise en œuvre des mesures de prévention liées à la présence de matériaux à risque (amiante, silice de plomb, poussière de bois, de plâtre et de béton).
Connaissance de la mise en œuvre des mesures de prévention liées aux risques chimiques parmi les produits utilisés, y compris les perturbateurs endocriniens.
Connaissance de l'analyse des Fiches de déclaration environnementale et sanitaire (FDES).
Connaissance dans le choix des produits utilisés et la proposition d'alternatives sûres.
Connaissance de l'utilisation appropriée des EPI spécifiques aux produits utilisés.
Connaissance des équipements d'approvisionnement mécaniques et de levage (treuils, treuils électriques, potences, monte-matériaux) et de leur utilisation.
Connaissance des dispositifs d'assistance physique et de leur utilisation.
Connaissance de la règlementation liée au port des EPI, APR.
Connaissance sur la règlementation sur le travail en hauteur.
Connaissance de la recommandation R408 annexe 5 et montage/démontage en sécurité (MDS).
Connaissance de la recommandation R457 (montage/démontage en sécurité (MDS) et utilisation).
Connaissance des risques liés à l'électricité (niveau BS).
Connaissance de la démarche Haute qualité environnementale (HQE).
Connaissance des prescriptions liées à l'application des peintures et dérivés.
Connaissance des matériels et matériaux utilisés sur un chantier de peinture d'intérieur (bois, métal, placage divers).
Connaissance des conditions de stockage des matériels et matériaux.

Connaissance des niveaux de qualité de finition (NF DTU 59.1).
Connaissance des pathologies des supports.
Connaissance des techniques de mise en œuvre d'un travail de peinture intérieur sur des menuiseries neuves ou à rénover, bois, métal, placages divers.
Connaissance des techniques de préparation des supports bois, métal, placages divers.
Connaissance des techniques de préparation des teintes (mélanger et contretyper).
Connaissance des règles d'harmonies chromatiques.
Connaissance de la RE2020.
Connaissance de la REP Bâtiment et base INIES.
Connaissance du tri et du recyclage des déchets de peinture.
Connaissance des matériaux biosourcés et géosourcés.
Connaissance des principales catégories de handicap.

FICHE COMPETENCE PROFESSIONNELLE N° 3

Appliquer des produits décoratifs prêts à l'emploi sur divers supports

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

En se basant sur des consignes orales ou écrites, l'état des supports, le descriptif technique des produits utilisés, les modes opératoires et les règles définies dans la NF DTU 59.1, appliquer des produits décoratifs prêts à l'emploi sur divers supports pour obtenir une qualité de finition A.
Au début du chantier, protéger l'environnement des salissures causées par les travaux, utiliser des échafaudages fixes de pied ou roulants, puis effectuer les travaux préparatoires et d'apprêts selon les normes.
Ensuite, préparer les teintes selon la consigne chromatique demandée et réaliser les travaux d'application de produits décoratifs prêts à l'emploi en respectant la qualité de finition requise.
Enfin, terminer les travaux de décoration, replier le chantier, trier et évacuer les déchets.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Le professionnel intervient le plus souvent à l'intérieur, de bâtiments publics, de locaux tertiaires, de locaux d'habitations, neufs ou en rénovation, en milieu urbain, rural ou industriel. Les horaires de travail sont variables en fonction des chantiers.
Ces lieux peuvent être occupés pendant la durée des travaux.
Le professionnel réalise seul ou en équipe, l'ensemble des travaux d'application de produits décoratifs sur divers supports, neufs ou à rénover.
Il applique des produits décoratifs à l'aide de platoir en inox, de rouleaux à peinture, d'une spatule, de taloches, de lisseuses, de pinceaux.
Il tient compte des prescriptions techniques des fabricants de produits décoratifs mis en œuvre, qui définissent l'ensemble des consignes d'application en fonction de la nature et de l'état des supports.
Le professionnel est attentif aux risques liés à son activité, en site occupé ou non, aux règles d'hygiène, de sécurité et de prévention de la santé au travail.
Il est vigilant à sa posture et à ses conditions de travail, notamment dans le cadre de travaux répétitifs, afin de limiter les risques de Troubles musculosquelettiques (TMS).
Il est en mesure de mettre en place et d'utiliser les Équipements de protection collective (EPC) et porte les Équipements de protection individuelle (EPI) adaptés.
Le professionnel est vigilant aux risques liés aux travaux en hauteur, pour lesquels il possède une attestation de compétences délivrée par son employeur, pour l'utilisation et/ou montage et démontage en sécurité (MDS) d'échafaudages de pied ou roulants ; ainsi qu'aux opérations sur les installations électriques, pour lesquelles il possède un avis après formation.
Il sait identifier les matériaux à risque (amiante, silice de plomb, poussières de bois, de plâtre et de béton) et les agents chimiques dangereux dans les supports rencontrés ou traités, sur les lieux d'interventions.
Il sait mettre en œuvre des mesures de prévention liées à la présence de matériaux à risque (amiante, silice de plomb, poussière de bois, de plâtre et de béton) et aux risques chimiques.
Il participe aussi à la protection de l'environnement et au développement durable notamment par le choix judicieux des produits, en privilégiant les matériaux biosourcés et géosourcés, et en prenant en compte l'Analyse de leur cycle de vie (ACV). Il prévient les risques liés à la toxicité des produits en choisissant des peintures sans Composés organiques volatils (COV), et privilégie des produits classés (étiquette A+). Il limite ainsi la pollution intérieure en améliorant la Qualité de l'air intérieur (QAI).
Il peut être amené à travailler ou être en contact avec des collaborateurs, un public ou un client en situation de handicap.

Critères de performance

Les travaux préparatoires et d'apprêts sont réalisés selon la NF DTU 59.1.
Les teintes sont préparées conformément à la consigne chromatique demandée.
L'aspect de la réalisation, la précision des détourages et la propreté des angles correspondent au niveau de finition soignée requis pour un travail décoratif.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Déployer des protections sur le chantier autour de la zone à peindre afin de préserver la sécurité des intervenants sur site et des habitants.
Identifier des matériaux à risque (amiante, silice de plomb, poussières de bois, de plâtre et de béton) et des agents chimiques dangereux sur le lieu d'intervention.
Mettre en œuvre des mesures de prévention liées à la présence de matériaux à risque (amiante, silice de plomb, poussière de bois, de plâtre et de béton) et aux risques chimiques.
Utiliser un échafaudage fixe de pied ou roulant.
Utiliser un équipement d'approvisionnement mécanique et de levage (treuil, treuil électrique, potence, monte-matériaux).
Utiliser un dispositif d'assistance physique.
Choisir et porter les EPI en relation avec les tâches exécutées lors de l'utilisation d'un échafaudage fixe de pied ou roulants.
Égrener, lessiver, gratter, poncer divers supports.
Imprimer, reboucher, ratisser, enduire, poncer divers supports.
Faire l'analyse chromatique d'une teinte.
Mélanger des couleurs pour obtenir une teinte déterminée.
Appliquer les différentes couches de produits, y compris la couche de finition adaptée au produit appliqué.
Respecter les consignes d'application du fabricant de produits.
Détourer les angles proprement.
Laver au spalter.
Ferrer un enduit.

Installer le chantier afin de préserver la sécurité des intervenants sur site et des habitants.
Approvisionner un chantier de peinture.
Planifier la mise en œuvre d'un chantier de peinture.
Prendre en compte les contraintes liées au travail en équipe.
Appliquer les règles d'hygiène et de sécurité
Se coordonner avec les autres au sein d'une équipe.
Nettoyer un chantier de peinture en intérieur.
Trier et évacuer les déchets.

Écouter les différents acteurs d'un chantier.
Communiquer en utilisant un langage professionnel, adapté aux différents acteurs d'un chantier, clients, architectes, décorateurs, collègues, collaborateurs, autres corps d'états.
Échanger autour de projets décoratifs et argumenter des choix esthétiques.

Connaissance de la règlementation liée aux EPC.
Connaissance de l'identification des matériaux à risque (amiante, silice de plomb, poussières de bois, de plâtre et de béton) et des agents chimiques dangereux.
Connaissance de la mise en œuvre des mesures de prévention liées à la présence de matériaux à risque (amiante, silice de plomb, poussière de bois, de plâtre et de béton).
Connaissance de la mise en œuvre des mesures de prévention liées aux risques chimiques parmi les produits utilisés, y compris les perturbateurs endocriniens.
Connaissance de l'analyse Fiches de déclaration environnementale et sanitaire (FDES)
Connaissance dans le choix des produits utilisés et la proposition d'alternatives sûres.
Connaissance de l'utilisation appropriée des EPI spécifiques aux produits utilisés.
Connaissance des équipements d'approvisionnement mécaniques et de levage (treuils, treuils électriques, potences, monte-matériaux) et de leur utilisation.
Connaissance des dispositifs d'assistance physique et de leur utilisation.
Connaissance de la règlementation liée au port des EPI, APR.
Connaissance sur la règlementation sur le travail en hauteur.
Connaissance de la recommandation R408 annexe 5 et montage/démontage en sécurité (MDS).
Connaissance de la recommandation R457 (montage/démontage en sécurité (MDS) et utilisation).
Connaissance des risques liés à l'électricité (niveau BS).
Connaissance de la démarche Haute qualité environnementale (HQE).
Connaissance des prescriptions liées à l'application des produits de décors prêts à l'emploi.
Connaissance des matériels et matériaux utilisés dans le cadre de l'exécution d'un chantier de décors.

Connaissance des conditions de stockage des matériels et matériaux.
Connaissance des niveaux de qualité de finition.
Connaissance des pathologies des supports.
Connaissance des techniques de mise en œuvre d'un travail de produits décoratifs prêts à l'emploi sur divers supports.
Connaissance des règles d'harmonies chromatiques.
Connaissance de la RE2020.
Connaissance de la REP Bâtiment et de la base INIES.
Connaissance du tri et du recyclage des déchets de peinture.
Connaissance des matériaux biosourcés et géosourcés.
Connaissance des principales catégories de handicap.

FICHE COMPETENCE PROFESSIONNELLE N° 4

Appliquer mécaniquement des peintures en basse pression

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Effectuer les travaux de peinture à l'intérieur, dans le respect des règles professionnelles et des prescriptions de mise en œuvre des différents matériaux, à l'aide de systèmes de projection basse pression, afin d'avoir un rendu très soigné sur les éléments spécifiques du bâtiment (radiateurs, grilles, défenses, persiennes, volets ou autres) et sur les autres supports (plafonds, murs, portes, etc.).
Au démarrage du chantier, protéger l'environnement des salissures engendrées par les travaux, utiliser des échafaudages fixes de pied ou roulants
Vérifier l'état des supports, ainsi que la compatibilité des peintures et des supports, et se référer au responsable en cas de doute. S'équiper des Equipements de protection individuelle (EPI) adaptés, afin de se protéger en particulier des substances dégagées par la pulvérisation de peinture, et préparer la peinture, en respectant les préconisations de mise en œuvre des produits et en adaptant la consistance suivant les caractéristiques des fiches de données de sécurité et des fiches techniques. Protéger les ouvrages voisins. Choisir le matériel de pulvérisation basse pression en fonction des éléments à peindre, le mettre en service et l'utiliser en respectant les règles de sécurité. Pulvériser le produit afin de recouvrir l'ensemble des ouvrages d'une peinture, suivant l'aspect final désiré. Retirer les protections, nettoyer le chantier et entretenir les équipements basse pression.
Respecter les règles de sécurité, de protection de l'environnement et les procédures, notamment pour le stockage des matériaux et le tri sélectif des déchets.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Le professionnel réalise les travaux de finition de peinture au pistolet basse pression seul ou en équipe, mais il est autonome dans la réalisation de ses tâches. Il travaille à l'intérieur ou à l'extérieur de bâtiments, quelquefois en hauteur. L'utilisation des moyens de travail en hauteur est exercée dans le respect de la règlementation et des consignes de sécurité. Les travaux peuvent être réalisés sur un site occupé (clients ou autres professionnels) ou à l'atelier.
Le professionnel est attentif aux risques liés à son activité, en site occupé ou non, aux règles d'hygiène, de sécurité et de prévention de la santé au travail.
Il est vigilant à sa posture et à ses conditions de travail, notamment dans le cadre de travaux répétitifs, afin de limiter les risques de Troubles musculosquelettiques (TMS).
Il est en mesure de mettre en place et d'utiliser les Équipements de protection collective (EPC) et porte les Équipements de protection individuelle (EPI) adaptés.
Le professionnel est vigilant aux risques liés aux travaux en hauteur, pour lesquels il possède une attestation de compétences délivrée par son employeur, pour l'utilisation et/ou montage et démontage en sécurité (MDS) d'échafaudages de pied ou roulants ; ainsi qu'aux opérations sur les installations électriques, pour lesquelles il possède un avis après formation.
Il sait identifier les matériaux à risque (amiante, silice de plomb, poussières de bois, de plâtre et de béton) et les agents chimiques dangereux dans les supports rencontrés ou traités, sur les lieux d'interventions.
Il sait mettre en œuvre des mesures de prévention liées à la présence de matériaux à risque (amiante, silice de plomb, poussière de bois, de plâtre et de béton) et aux risques chimiques.
Il participe aussi à la protection de l'environnement et au développement durable notamment par le choix judicieux des produits, en privilégiant les matériaux biosourcés et géosourcés, et en prenant en compte l'Analyse de leur cycle de vie (ACV). Il prévient les risques liés à la toxicité des produits en choisissant des peintures sans Composés organiques volatils (COV), et privilégie des produits classés (étiquette A+). Il limite ainsi la pollution intérieure en améliorant la Qualité de l'air intérieur (QAI).
Il peut être amené à travailler ou être en contact avec des collaborateurs, un public ou un client en situation de handicap.

Critères de performance

Les travaux préparatoires et d'apprêts sont réalisés selon la NF DTU 59.1.

Le choix du matériel de projection est adapté.
La maintenance, les réglages et la sécurité spécifique à la pulvérisation BP sont respectés.
Les travaux de finition répondent au niveau de finition exigé (NF DTU 59.1).
Le nettoyage du matériel est conforme.
Les matériaux, matériels et déchets sont évacués dans le respect des règles de l'environnement.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Déployer des protections sur le chantier autour de la zone à peindre afin de préserver la sécurité des intervenants sur site et des habitants.
Identifier des matériaux à risque (amiante, silice de plomb, poussières de bois, de plâtre et de béton) et des agents chimiques dangereux sur le lieu d'intervention.
Mettre en œuvre des mesures de prévention liées à la présence de matériaux à risque (amiante, silice de plomb, poussière de bois, de plâtre et de béton) et aux risques chimiques.
Utiliser un échafaudage fixe de pied ou roulant.
Utiliser un équipement d'approvisionnement mécanique et de levage (treuil, treuil électrique, potence, monte-matériaux).
Utiliser un dispositif d'assistance physique.
Choisir et porter les EPI en relation avec les tâches exécutées lors de l'utilisation d'un échafaudage fixe de pied ou roulant.
Installer le chantier afin de préserver la sécurité des intervenants sur site et des habitants.
Approvisionner un chantier d'application des peintures basse pression.
Respecter les règles de sécurité liées aux travaux de pulvérisation de peintures en intérieur.
Masquer les ouvrages voisins en vue de l'application d'une peinture au pistolet basse pression.
Appliquer un film de peinture d'épaisseur régulier au pistolet basse pression.
Nettoyer et entretenir des appareils de peinture basse pression.

Analyser et réduire les risques liés à ses interventions.
Rechercher des informations techniques utiles (étiquetage des produits, notices d'utilisation des matériels).
Appliquer des consignes.
Travailler méthodiquement.

Se coordonner au sein d'une équipe.
Communiquer auprès des occupants
Prendre en compte les contraintes des occupants et des riverains.

Connaissance des procédures de vérification des appareils de peinture au pistolet basse pression.
Connaissance des procédures d'entretien des appareils de peinture au pistolet basse pression.
Connaissance des règles et des techniques pour préparer, apprêter et appliquer de la peinture avec un système basse pression.
Connaissance du mode opératoire de l'application de peintures au pistolet basse pression.
Connaissance de la règlementation liée aux EPC.
Connaissance de l'identification des matériaux à risque (amiante, silice de plomb, poussières de bois, de plâtre et de béton) et des agents chimiques dangereux.
Connaissance de la mise en œuvre des mesures de prévention liées à la présence de matériaux à risque (amiante, silice de plomb, poussière de bois, de plâtre et de béton).
Connaissance de la mise en œuvre des mesures de prévention liées aux risques chimiques parmi les produits utilisés, y compris les perturbateurs endocriniens.
Connaissance de l'analyse des Fiches de déclaration environnementale et sanitaire (FDES).
Connaissance dans le choix des produits utilisés et la proposition d'alternatives sûres.
Connaissance de l'utilisation appropriée des EPI spécifiques aux produits utilisés.
Connaissance des équipements d'approvisionnement mécaniques et de levage (treuils, treuils électriques, potences, monte-matériaux) et de leur utilisation.
Connaissance des dispositifs d'assistance physique et de leur utilisation.
Connaissance de la règlementation liée au port des EPI, APR.
Connaissance sur la règlementation sur le travail en hauteur.
Connaissance de la recommandation R408 annexe 5 et montage/démontage en sécurité (MDS).
Connaissance de la recommandation R457 (montage/démontage en sécurité (MDS) et utilisation).
Connaissance des risques liés à l'électricité (niveau BS).
Connaissance de la démarche Haute qualité environnementale (HQE).

Connaissance des prescriptions liées à la pulvérisation en basse pression des peintures.
Connaissance des matériels et matériaux de pulvérisation des peintures basse pression.
Connaissance des conditions de stockage des matériels et matériaux.
Connaissance des niveaux de qualité de finition (NF DTU 59.1).
Connaissance des pathologies des supports.
Connaissance des composants des peintures.
Connaissance des techniques de pulvérisation de peintures basse pression.
Connaissance de la REP Bâtiment et de la base INIES.
Connaissance du tri et du recyclage des déchets de peintures.
Connaissance des matériaux biosourcés et géosourcés.
Connaissance des principales catégories de handicap.

FICHE COMPETENCE PROFESSIONNELLE N° 5

Appliquer des enduits et des peintures au pistolet haute pression sans air

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Effectuer des travaux d'enduits et de peintures à l'intérieur, dans le respect des règles professionnelles et des prescriptions de mise en œuvre des différents matériaux, à l'aide d'un système de projection haute pression sans air, sur de grandes surfaces de bâtiment (plafonds, murs, sols, etc.).
Au démarrage du chantier, protéger l'environnement des salissures engendrées par les travaux, utiliser des échafaudages fixes de pied ou roulants.
Vérifier l'état des supports, ainsi que la compatibilité des enduits, des peintures, et se référer au responsable en cas de doute. S'équiper des Equipements de protection individuelle (EPI) adaptés, afin de se protéger en particulier des substances dégagées par la pulvérisation d'enduits ou de peintures. Préparer l'enduit ou la peinture, en respectant les préconisations de mise en œuvre des produits et en adaptant la consistance suivant les caractéristiques des fiches de données de sécurité et des fiches techniques. Protéger les ouvrages voisins. Choisir le matériel de pulvérisation haute pression sans air en fonction des supports à enduire ou à peindre, le mettre en service et l'utiliser en respectant les règles de sécurité. Pulvériser le produit afin de recouvrir l'ensemble des ouvrages d'un enduit ou d'une peinture, suivant l'aspect final désiré.
Retirer les protections, nettoyer et entretenir le chantier et l'équipement haute pression sans air.
Respecter les règles de sécurité, de protection de l'environnement et les procédures, notamment pour le stockage des matériaux et le tri sélectif des déchets.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Le professionnel réalise des travaux d'enduit et de peinture au pistolet haute pression sans air, seul ou en équipe, mais il est autonome dans la réalisation de ses tâches. Le professionnel doit vérifier la compatibilité des différents produits à appliquer et les supports.
Les travaux peuvent être réalisés sur un site occupé (clients ou autres professionnels) ou à l'atelier. Quand ce travail est réalisé sur site occupé.
Le professionnel est attentif aux risques liés à son activité, en site occupé ou non, aux règles d'hygiène, de sécurité et de prévention de la santé au travail.
Il est vigilant à sa posture et à ses conditions de travail, notamment dans le cadre de travaux répétitifs, afin de limiter les risques de Troubles musculosquelettiques (TMS).
Il est en mesure de mettre en place et d'utiliser les Équipements de protection collective (EPC) et porte les Équipements de protection individuelle (EPI) adaptés.
Le professionnel est vigilant aux risques liés aux travaux en hauteur, pour lesquels il possède une attestation de compétences délivrée par son employeur, pour l'utilisation et/ou montage et démontage en sécurité (MDS) d'échafaudages de pied ou roulants ; ainsi qu'aux opérations sur les installations électriques, pour lesquelles il possède un avis après formation.
Il sait identifier les matériaux à risque (amiante, silice de plomb, poussières de bois, de plâtre et de béton) et les agents chimiques dangereux dans les supports rencontrés ou traités, sur les lieux d'interventions.
Il sait mettre en œuvre des mesures de prévention liées à la présence de matériaux à risque (amiante, silice de plomb, poussière de bois, de plâtre et de béton) et aux risques chimiques.
Il participe aussi à la protection de l'environnement et au développement durable notamment par le choix judicieux des produits, en privilégiant les matériaux biosourcés et géosourcés, et en prenant en compte l'Analyse de leur cycle de vie (ACV).
Il prévient les risques liés à la toxicité des produits en choisissant des peintures sans Composés organiques volatils (COV), et privilégie des produits classés (étiquette A+).
Il limite ainsi la pollution intérieure en améliorant la Qualité de l'air intérieur (QAI).
Il peut être amené à travailler ou être en contact avec des collaborateurs, un public ou un client en situation de handicap.

Critères de performance

Les travaux préparatoires et d'apprêts sont réalisés selon la NF DTU 59.1.
Le choix du matériel de projection est adapté.
La maintenance, les réglages et la sécurité spécifique à la pulvérisation HP sont respectés.
Les travaux de finition répondent au niveau du rendu exigé selon la NF DTU 59.1.
Le nettoyage du matériel est conforme.
Les matériaux, matériels et déchets sont évacués dans le respect des règles de l'environnement.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Déployer des protections sur le chantier autour de la zone à peindre afin de préserver la sécurité des intervenants sur site et des habitants.
Identifier des matériaux à risque (amiante, silice de plomb, poussières de bois, de plâtre et de béton) et des agents chimiques dangereux sur le lieu d'intervention.
Mettre en œuvre des mesures de prévention liées à la présence de matériaux à risque (amiante, silice de plomb, poussière de bois, de plâtre et de béton) et aux risques chimiques.
Utiliser un échafaudage fixe de pied ou roulant.
Utiliser un équipement d'approvisionnement mécanique et de levage (treuil, treuil électrique, potence, monte-matériaux).
Utiliser un dispositif d'assistance physique.
Choisir et porter les EPI en relation avec les tâches exécutées lors de l'utilisation d'un échafaudage fixe de pied ou roulant.
Installer le chantier afin de préserver la sécurité des intervenants sur site et des habitants.
Approvisionner un chantier d'application de différents produits au pistolet haute pression sans air.
Respecter les règles de sécurité liées aux travaux de pulvérisation haute pression sans air.
Masquer les ouvrages voisins en vue de l'application de différents produits au pistolet haute pression sans air.
Appliquer un enduit en épaisseur régulière au pistolet haute pression sans air.
Appliquer un film de peinture d'épaisseur régulière au pistolet haute pression sans air.
Nettoyer et entretenir des appareils de pulvérisation haute pression sans air.

Analyser et réduire les risques liés à ses interventions.
Rechercher des informations techniques utiles (étiquetages des produits, notices d'utilisation des matériels).
Appliquer des consignes.
Travailler méthodiquement.
Contrôler son travail.

Se coordonner au sein d'une équipe.
Communiquer auprès des occupants.
Prendre en compte les contraintes des occupants et des riverains.

Connaissance des procédures de vérification des appareils de peinture au pistolet haute pression sans air.
Connaissance des procédures d'entretien des appareils de peinture au pistolet haute pression sans air.
Connaissance des règles et des techniques pour préparer, apprêter et appliquer de la peinture avec un système haute pression sans air.
Connaissance du mode opératoire de l'application de peintures au pistolet haute pression sans air.
Connaissance de la règlementation liée aux EPC.
Connaissance de l'identification des risques chimiques (silice, plomb, poussières de bois, agents chimiques dangereux), y compris les perturbateurs endocriniens parmi les produits utilisés.
Connaissance de la mise en œuvre des mesures de prévention liées aux risques chimiques.
Connaissance de l'analyse des Fiches de déclaration environnementale et sanitaire (FDES).
Connaissance dans le choix des produits utilisés et la proposition d'alternatives sûres.
Connaissance de l'utilisation appropriée des EPI spécifiques aux produits utilisés.
Connaissance des équipements d'approvisionnement et de levage (treuils, treuils électriques, potences, monte-matériaux).
Connaissance d'emploi de dispositifs d'assistance physique.
Connaissance de la règlementation liée au port des EPI, APR.
Connaissance sur la règlementation sur le travail en hauteur.
Connaissance de la recommandation R408 annexe 5 et montage/démontage en sécurité (MDS).
Connaissance de la recommandation R457 (montage/démontage en sécurité (MDS) et utilisation).

Connaissance des risques liés à l'électricité (niveau BS).
Connaissance de la démarche Haute qualité environnementale (HQE).
Connaissance des prescriptions liées à la pulvérisation des enduits et peintures en haute pression sans air.
Connaissance des matériels et matériaux de pulvérisation en haute pression sans air.
Connaissance des conditions de stockage des matériels et matériaux.
Connaissance des niveaux de qualité de finition selon la NF DTU 59.1.
Connaissance des pathologies des supports.
Connaissance des composants des peintures et enduits.
Connaissance des techniques de pulvérisation d'enduit et de peinture en haute pression sans air.
Connaissance de la REP Bâtiment et de la base INIES.
Connaissance du tri et du recyclage des déchets de peinture et d'enduit.
Connaissance des matériaux biosourcés et géosourcés.
Connaissance des principales catégories de handicap.

FICHE COMPETENCE PROFESSIONNELLE N° 6

Poser des éléments de décoration et des accessoires spécifiques

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

En se basant sur des consignes orales ou écrites, à l'aide de croquis, d'ébauches, puis de plans plus précis en 2D ou 3D, de descriptifs techniques, il pose des éléments de décoration et des accessoires spécifiques tels que des corniches, des coupoles, des rosaces, des plafonds décoratifs, des panneaux moulurés, pour habiller l'intérieur d'un bâtiment ou restaurer une ancienne construction.
Effectuer des travaux simples qui prennent en compte le confort d'usage, et les contraintes liées aux handicaps, dans le cadre de l'adaptation d'un logement ou des établissements recevant du public.
Au démarrage du chantier, protéger l'environnement des salissures engendrées par les travaux, utiliser des échafaudages fixes de pied ou roulants.
Réaliser des opérations de pose conforme techniquement et esthétiquement aux exigences de la commande de travaux. Implanter, assembler et fixer des éléments de décoration et des accessoires spécifiques avec des moyens classiques et des machines électroportatives, parfois en hauteur, dont la manipulation nécessite attention et en respectant les règles de sécurité et de protection de l'environnement, les règles de protection contre les poussières et les produits volatils ainsi que les procédures de travail en hauteur. Respecter les règles de sécurité, de protection de l'environnement et les procédures, notamment pour le stockage des matériaux et le tri sélectif des déchets.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Le professionnel réalise les travaux sur des chantiers, à l'intérieur de lieux publics, commerciaux et d'habitation neufs et en rénovation ; ces lieux sont parfois occupés pendant la durée des travaux.
Il travaille seul ou en équipe, sur divers supports, et souvent à l'aide de moyens de travail en hauteur.
Le professionnel exploite des plans à l'aide de logiciels de dessin 2D et de modélisation 3D.
Il met en place des accessoires spécifiques aux personnes en situation de handicap. Les prescriptions techniques des fabricants de produits et matériaux mises en œuvre définissent l'ensemble des modes opératoires en fonction de la nature et de l'état des supports.
Le professionnel est attentif aux risques liés à son activité, en site occupé ou non, aux règles d'hygiène, de sécurité et de prévention de la santé au travail.
Il est vigilant à sa posture et à ses conditions de travail, notamment dans le cadre de travaux répétitifs, afin de limiter les risques de Troubles musculosquelettiques (TMS).
Il est en mesure de mettre en place et d'utiliser les Équipements de protection collective (EPC) et porte les Équipements de protection individuelle (EPI) adaptés.
Le professionnel est vigilant aux risques liés aux travaux en hauteur, pour lesquels il possède une attestation de compétences délivrée par son employeur, pour l'utilisation et/ou montage et démontage en sécurité (MDS) d'échafaudages de pied ou roulants ; ainsi qu'aux opérations sur les installations électriques, pour lesquelles il possède un avis après formation.
Il sait identifier les matériaux à risque (amiante, silice de plomb, poussières de bois, de plâtre et de béton) et les agents chimiques dangereux dans les supports rencontrés ou traités, sur les lieux d'interventions.
Il sait mettre en œuvre des mesures de prévention liées à la présence de matériaux à risque (amiante, silice de plomb, poussière de bois, de plâtre et de béton) et aux risques chimiques.
Il participe aussi à la protection de l'environnement et au développement durable notamment par le choix judicieux des produits, en privilégiant les matériaux biosourcés et géosourcés, et en prenant en compte l'Analyse de leur cycle de vie (ACV).
Il prévient les risques liés à la toxicité des produits en choisissant des peintures sans Composés organiques volatils (COV), et privilégie des produits classés (étiquette A+).
Il limite ainsi la pollution intérieure en améliorant la Qualité de l'air intérieur (QAI).
Il peut être amené à travailler ou être en contact avec des collaborateurs, un public ou un client en situation de handicap.

Critères de performance

La fiche de données de sécurité est prise en compte.
L'implantation est conforme au cahier des charges.
Le niveau et/ou l'aplomb sont respectés.
Les coupes sont conformes.
L'adhérence de l'élément est adaptée.
Le choix du matériel est adapté.
Les travaux de pose d'accessoires répondent au niveau de finition exigé.
La propreté du travail fini est recevable.
Les matériaux, matériels et déchets sont évacués dans le respect des règles de l'environnement.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Déployer des protections sur le chantier autour de la zone à décorer afin de préserver la sécurité des intervenants sur site et des habitants.
Identifier des matériaux à risque (amiante, silice de plomb, poussières de bois, de plâtre et de béton) et des agents chimiques dangereux sur le lieu d'intervention.
Mettre en œuvre des mesures de prévention liées à la présence de matériaux à risque (amiante, silice de plomb, poussière de bois, de plâtre et de béton) et aux risques chimiques.
Utiliser un échafaudage fixe de pied ou roulant.
Utiliser un équipement d'approvisionnement mécanique et de levage (treuil, treuil électrique, potence, monte-matériaux).
Utiliser un dispositif d'assistance physique.
Choisir et porter les EPI en relation avec les tâches exécutées lors de l'utilisation d'un échafaudage fixe de pied ou roulant.
Installer le chantier afin de préserver la sécurité des intervenants sur site et des habitants.
Approvisionner un chantier de pose d'éléments de décoration et des accessoires spécifiques.
Réaliser le déplacement des mobiliers avec précaution.
Préparer des supports pour la pose d'éléments de décoration et des accessoires spécifiques.
Débiter et poser des éléments de décoration et des accessoires spécifiques.
Analyser un plan de pose en 2D / 3D.
Utiliser un plan d'exécution et un descriptif d'agencement intérieur.
Protéger les existants.
Concevoir un projet de décors assisté d'un logiciel d'intelligence artificielle.
Assembler des éléments type corniches, moulures, etc.
Fixer sur différents éléments : éléments décoratifs et des accessoires spécifiques.
Utiliser en sécurité les machines et matériels électroportatifs.
Exploiter les documents des fabricants.
Replier un chantier de pose d'éléments de décoration et des accessoires spécifiques.
Évacuer les matériaux, matériels et déchets.

Analyser et minimiser les risques liés à ses interventions.
Prendre en compte les contraintes et les craintes des occupants.
Planifier l'ordre des tâches d'une mise en œuvre de pose d'éléments de décoration et des accessoires spécifiques.
Préparer, organiser les interventions de finitions de bâtiment en intégrant les principes du développement durable, de sécurité et des interfaces techniques.
Identifier les besoins nécessaires à la réalisation du projet.
Travailler dans le collectif de travail sur un chantier de finition.
Approvisionner un chantier de finition.
Organiser sa production et son poste de travail.

Écouter les différents acteurs d'un chantier.
Communiquer en utilisant un langage professionnel, adapté aux différents acteurs d'un chantier, clients, architectes, décorateurs, collègues, collaborateurs, autres corps d'états.
Rendre compte de son travail et des difficultés rencontrées.

Connaissance de la règlementation liée aux EPC.
Connaissance de l'identification des matériaux à risque (amiante, silice de plomb, poussières de bois, de plâtre et de béton) et des agents chimiques dangereux.

Connaissance de la mise en œuvre des mesures de prévention liées à la présence de matériaux à risque (amiante, silice de plomb, poussière de bois, de plâtre et de béton).
Connaissance de la mise en œuvre des mesures de prévention liées aux risques chimiques parmi les produits utilisés, y compris les perturbateurs endocriniens.
Connaissance de l'analyse des Fiches de déclaration environnementale et sanitaire (FDES).
Connaissance dans le choix des produits utilisés et la proposition d'alternatives sûres.
Connaissance de l'utilisation appropriée des EPI spécifiques aux produits utilisés.
Connaissance des équipements d'approvisionnement mécaniques et de levage (treuils, treuils électriques, potences, monte-matériaux) et de leur utilisation.
Connaissance des dispositifs d'assistance physique et de leur utilisation.
Connaissance de la règlementation liée au port des EPI, APR.
Connaissance sur la règlementation sur le travail en hauteur.
Connaissance de la recommandation R408 annexe 5 et montage/démontage en sécurité (MDS).
Connaissance de la recommandation R457 (montage/démontage en sécurité (MDS) et utilisation).
Connaissance des risques liés à l'électricité (niveau BS).
Connaissance de la démarche Haute qualité environnementale (HQE).
Connaissance des supports couramment rencontrés sur chantier.
Connaissance des techniques de fixation.
Connaissance les principes du développement durable.
Connaissance des matériaux de décoration couramment utilisés.
Connaissance des types de coupes.
Connaissance de la visserie et les chevilles.
Connaissance de la REP Bâtiment et de la base INIES.
Connaissance du tri et du recyclage des déchets.
Connaissance des matériaux biosourcés et géosourcés.
Connaissance des principales catégories de handicap.

FICHE COMPETENCE PROFESSIONNELLE N° 7

Réaliser des travaux de pose de revêtements muraux "prémium" en intérieur

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

En se basant sur des consignes orales ou écrites, des travaux de pose ou de réparation de revêtements muraux "prémium" définis aux NF DTU 59.1 et 59.4, pour obtenir une qualité de finition A.
Au début du chantier, protéger l'environnement des salissures engendrées par les travaux, utiliser des échafaudages fixes de pied ou roulants
Préparer les supports neufs ou à rénover, et arracher les anciens papiers peints.
Effectuer les travaux d'apprêt, pré-encoller ou imprimer les supports, implanter et débiter des lés de revêtements ou papier peint haut de gamme.
Poser avec délicatesse et précision les lés des revêtements muraux "prémium" avec passage d'angles et de divers obstacles, avec ou sans raccords.
Effectuer des réparations suite à un défaut, un désordre ou un accroc.
S'assurer du bon collage du revêtement haut de gamme sans déchirure ni salissure, vérifier le jointement et le raccordement des motifs et des arasements.
Respecter les règles de sécurité, de protection de l'environnement et les procédures, notamment pour le stockage des matériaux et le tri sélectif des déchets.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Le professionnel exerce les travaux à l'intérieur de constructions neuves ou en rénovation, parfois occupées pendant la durée des travaux.
Il accomplit les tâches les plus complexes de son métier de pose de revêtements muraux "prémium " seul ou en équipe, à l'aide le plus souvent de moyens de travail en hauteur.
Les prescriptions techniques des fabricants de produits et matériaux mis en œuvre définissent l'ensemble des modes opératoires en fonction de la nature et de l'état du support.
Le professionnel est attentif aux risques liés à son activité, en site occupé ou non, aux règles d'hygiène, de sécurité et de prévention de la santé au travail.
Il est vigilant à sa posture et à ses conditions de travail, notamment dans le cadre de travaux répétitifs, afin de limiter les risques de Troubles musculosquelettiques (TMS).
Il est en mesure de mettre en place et d'utiliser les Équipements de protection collective (EPC) et porte les Équipements de protection individuelle (EPI) adaptés.
Le professionnel est vigilant aux risques liés aux travaux en hauteur, pour lesquels il possède une attestation de compétences délivrée par son employeur, pour l'utilisation et/ou montage et démontage en sécurité (MDS) d'échafaudages de pied ou roulants ; ainsi qu'aux opérations sur les installations électriques, pour lesquelles il possède un avis après formation.
Il sait identifier les matériaux à risque (amiante, silice de plomb, poussières de bois, de plâtre et de béton) et les agents chimiques dangereux dans les supports rencontrés ou traités, sur les lieux d'interventions.
Il sait mettre en œuvre des mesures de prévention liées à la présence de matériaux à risque (amiante, silice de plomb, poussière de bois, de plâtre et de béton) et aux risques chimiques.
Il participe aussi à la protection de l'environnement et au développement durable notamment par le choix judicieux des produits, en privilégiant les matériaux biosourcés et géosourcés, et en prenant en compte l'Analyse de leur cycle de vie (ACV).
Il prévient les risques liés à la toxicité des produits en choisissant des peintures sans Composés organiques volatils (COV), et privilégie des produits classés (étiquette A+).
Il limite ainsi la pollution intérieure en améliorant la Qualité de l'air intérieur (QAI).
Il peut être amené à travailler ou être en contact avec des collaborateurs, un public ou un client en situation de handicap.

Critères de performance

Les travaux préparatoires et d'apprêts sont correctement réalisés selon la NF DTU 59.4.
Les arasements sont exempts de défauts.

Les passages d'angles sont correctement réalisés.
L'aplomb est conforme.
Le jointement ne fait apparaître ni retrait, ni épaisseur.
Les raccords sont ajustés.
L'affichage et le marouflage ne présentent ni cloques, ni plis.
L'implantation permet un résultat conforme.
Le revêtement est propre et exempt de diverses taches.
La réparation permet un résultat conforme.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Déployer des protections sur le chantier autour de la zone à peindre afin de préserver la sécurité des intervenants sur site et des habitants.
Identifier des matériaux à risque (amiante, silice de plomb, poussières de bois, de plâtre et de béton) et des agents chimiques dangereux sur le lieu d'intervention.
Mettre en œuvre des mesures de prévention liées à la présence de matériaux à risque (amiante, silice de plomb, poussière de bois, de plâtre et de béton) et aux risques chimiques.
Utiliser un échafaudage fixe de pied ou roulant.
Utiliser un équipement d'approvisionnement mécanique et de levage (treuil, treuil électrique, potence, monte-matériaux).
Utiliser un dispositif d'assistance physique.
Choisir et porter les EPI en relation avec les tâches exécutées lors de l'utilisation d'un échafaudage fixe de pied ou roulant.
Installer le chantier afin de préserver la sécurité des intervenants sur site et des habitants.
Approvisionner un chantier de pose de revêtements muraux.
Réaliser le déplacement des mobiliers avec précaution.
Prendre en compte les contraintes et les craintes des occupants.
Déposer du papier peint.
Préparer des supports pour la pose de revêtements muraux "prémium"
Apprêter des supports pour la pose de revêtements muraux "prémium".
Débiter et poser des revêtements muraux "prémium" sans raccord.
Débiter et poser des revêtements muraux "prémium" à raccords droits.
Débiter et poser des revêtements muraux "prémium" à raccords sautés.
Replier un chantier de pose de revêtements muraux.
Évacuer les matériaux, matériels et déchets.
Démonter et remonter des appareillages électriques (prises, interrupteurs, plafonniers, convecteurs électriques, etc.), en toute sécurité.

Analyser et minimiser les risques liés à ses interventions.
Se coordonner avec les autres membres au sein d'une équipe.

Écouter les différents acteurs d'un chantier.
Communiquer en utilisant un langage professionnel, adapté aux différents acteurs d'un chantier (clients, architectes, décorateurs, collègues, collaborateurs, autres corps d'états).
Travailler avec d'autres corps d'état.
Rendre compte de son travail et des difficultés rencontrées.

Connaissance de la règlementation liée aux EPC.
Connaissance de l'identification des matériaux à risque (amiante, silice de plomb, poussières de bois, de plâtre et de béton) et des agents chimiques dangereux.
Connaissance de la mise en œuvre des mesures de prévention liées à la présence de matériaux à risque (amiante, silice de plomb, poussière de bois, de plâtre et de béton).
Connaissance de la mise en œuvre des mesures de prévention liées aux risques chimiques parmi les produits utilisés, y compris les perturbateurs endocriniens.
Connaissance de l'analyse des Fiches de déclaration environnementale et sanitaire (FDES).
Connaissance dans le choix des produits utilisés et la proposition d'alternatives sûres.
Connaissance de l'utilisation appropriée des EPI spécifiques aux produits utilisés.
Connaissance des équipements d'approvisionnement mécaniques et de levage (treuils, treuils électriques, potences, monte-matériaux) et de leur utilisation.
Connaissance des dispositifs d'assistance physique et de leur utilisation.

Connaissance de la règlementation liée au port des EPI, APR.
Connaissance sur la règlementation sur le travail en hauteur.
Connaissance de la recommandation R408 annexe 5 et montage/démontage en sécurité (MDS).
Connaissance de la recommandation R457 (montage/démontage en sécurité (MDS) et utilisation).
Connaissance des risques liés à l'électricité (niveau BS).
Connaissance de la démarche Haute qualité environnementale (HQE).
Connaissance des qualités de finition selon la NF DTU 59.4.
Connaissance des pathologies des supports.
Connaissance des ports de charges et de déplacement des mobiliers.
Connaissance de l'appellation des matériels et des matériaux d'un chantier de pose de revêtements muraux.
Connaissance des conditions de stockage des matériels et matériaux.
Connaissance des familles de colles et de revêtements muraux.
Connaissance des règles, techniques et des méthodes permettant les interventions de peinture bâtiment.
Connaissance des règles et les techniques pour déposer, préparer, apprêter et poser du papier peint.
Connaissance des règles techniques et les méthodes permettant l'évacuation des différents déchets.
Connaissance des différentes techniques d'encollage.
Connaissance des différentes techniques de réparation suite à un défaut, un désordre ou un accro en revêtements muraux "prémium" souvent de grandes largeurs.
Connaissance de la RE2020.
Connaissance de la REP Bâtiment et de la base INIES.
Connaissance du tri et du recyclage des déchets.
Connaissance des matériaux biosourcés et géosourcés.
Connaissance des principales catégories de handicap.

FICHE COMPETENCE PROFESSIONNELLE N° 8

Réaliser des travaux de préparation et de pose de revêtements de sols en intérieur

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Réaliser, à partir de consignes et du descriptif, des travaux de pose ou de réparation de revêtements de sols sur un chantier, pour habiller l'intérieur d'un bâtiment ou restaurer une ancienne construction, conformément à la NF DTU 53.12.
Au début du chantier, installer et préparer les supports neufs ou à rénover, effectuer les travaux d'apprêt, appliquer un primaire et un ragréage. Implanter, débiter, encoller, poser des revêtements de sol souples, textiles, PVC, qu'ils soient en lés, en dalles ou en lames, en respectant les jointements ou en faisant des doubles coupes, avec passage d'angles et d'obstacles divers et avec tous types de raccords.
Effectuer des réparations suite à un défaut, un désordre ou un accroc, araser en s'assurant du bon collage et en respectant le jointement et les coupes.
Conseiller en amont le client, selon le type de local, sur le produit le plus adapté en fonction des objectifs attendus (résistance au trafic, facilité de nettoyage, remontées d'humidité, hygiène, esthétique, etc.) ou bien appliquer les directives d'un architecte.
Respecter les règles de sécurité, de protection de l'environnement et les procédures, notamment pour le stockage des matériaux et le tri sélectif des déchets.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Le professionnel exerce les travaux à l'intérieur des constructions neuves ou en rénovation, parfois occupées pendant la durée des travaux. Il réalise, seul ou en équipe, l'ensemble des travaux de pose de revêtements de sol souples, textiles, PVC, en lés, en dalles ou lames.
Il pose les revêtements en conformité avec la NF DTU 53.12 les normes de mise en œuvre, le cahier des prescriptions techniques, les fiches produits des fabricants, etc.
Le professionnel est attentif aux risques liés à son activité, en site occupé ou non, aux règles d'hygiène, de sécurité et de prévention de la santé au travail.
Il est vigilant à sa posture et à ses conditions de travail, notamment dans le cadre de travaux répétitifs, afin de limiter les risques de Troubles musculosquelettiques (TMS).
Il est en mesure de mettre en place et d'utiliser les Équipements de protection collective (EPC) et porte les Équipements de protection individuelle (EPI) adaptés.
Il respecte la règlementation afférente au travail en hauteur, aux opérations sur les installations électriques.
Il possède une attestation de compétences pour l'utilisation d'échafaudages fixes de pied ou roulants. Il possède un avis après formation pour la réalisation d'opérations sur les installations électriques.
Il sait identifier les matériaux à risque (amiante, silice de plomb, poussières de bois, de plâtre et de béton) et les agents chimiques dangereux dans les supports rencontrés ou traités, sur les lieux d'interventions.
Il sait mettre en œuvre des mesures de prévention liées à la présence de matériaux à risque (amiante, silice de plomb, poussière de bois, de plâtre et de béton) et aux risques chimiques.
Il participe aussi à la protection de l'environnement et au développement durable notamment par le choix judicieux des produits, en privilégiant les matériaux biosourcés et géosourcés, et en prenant en compte l'Analyse de leur cycle de vie (ACV).
Il prévient les risques liés à la toxicité des produits en choisissant des peintures sans Composés organiques volatils (COV), et privilégie des produits classés (étiquette A+).
Il limite ainsi la pollution intérieure en améliorant la Qualité de l'air intérieur (QAI).
Il peut être amené à travailler ou être en contact avec des collaborateurs, un public ou un client en situation de handicap.

Critères de performance

Les travaux préparatoires sont correctement réalisés selon la NF DTU 53.12.
Les arasements sont exempts de défauts.
Les passages d'obstacles sont correctement réalisés.

Les passages d'angles sont correctement réalisés.
Le jointement ne fait apparaître ni retrait ni épaisseur.
Les raccords sont ajustés.
Le marouflage ne présente ni cloques ni plis.
L'implantation permet un résultat conforme.
Le revêtement est propre et exempt de diverses taches.
La réparation permet un résultat conforme.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Déployer des protections sur le chantier.
Approvisionner un chantier de revêtement de sol.
Identifier des matériaux à risque (amiante, silice de plomb, poussières de bois, de plâtre et de béton) et des agents chimiques dangereux sur le lieu d'intervention.
Mettre en œuvre des mesures de prévention liées à la présence de matériaux à risque (amiante, silice de plomb, poussière de bois, de plâtre et de béton) et aux risques chimiques.
Utiliser un équipement d'approvisionnement mécanique et de levage (treuil, treuil électrique, potence, monte-matériaux).
Utiliser un dispositif d'assistance physique.
Réaliser le déplacement des mobiliers avec précaution.
Prendre en compte la fiche de données de sécurité.
Mettre en place des protections efficaces et adaptées aux divers ouvrages.
Démonter des appareillages électriques (prises, convecteurs électriques, etc.) en toute sécurité.
Déposer des revêtements de sol.
Préparer des supports pour la pose revêtements de sol souples, textiles, PVC, qu'ils soient en lés, en dalles ou en lames.
Apprêter des supports pour la pose de revêtements de sol souples, textiles, PVC, qu'ils soient en lés, en dalles ou en lames.
Débiter et poser des revêtements de sol souples, textiles, PVC, qu'ils soient en lés, en dalles ou en lames.
Replier un chantier de revêtements de sol souples, textiles, PVC, qu'ils soient en lés, en dalles ou en lames.
Remonter des appareillages électriques (prises, convecteurs électriques, interrupteurs) en toute sécurité.

Analyser et minimiser les risques liés à ses interventions.
Planifier l'ordre des tâches afin de déposer, préparer, apprêter et poser des revêtements de sol souples, textiles, PVC, qu'ils soient en lés, en dalles ou en lames.
Se coordonner avec les autres au sein d'une équipe.

Pratiquer l'écoute active : poser des questions, reformuler.
Écouter attentivement les questions et les souhaits des clients.
Informer les occupants de la nécessité de maintenir une bonne ventilation des locaux avant/pendant et après la pose de revêtements de sol souples, textiles, PVC, qu'ils soient en lés, en dalles ou en lames.

Connaissance de la règlementation liée aux EPC.
Connaissance de l'identification des matériaux à risque (amiante, silice de plomb, poussières de bois, de plâtre et de béton) et des agents chimiques dangereux.
Connaissance de la mise en œuvre des mesures de prévention liées à la présence de matériaux à risque (amiante, silice de plomb, poussière de bois, de plâtre et de béton).
Connaissance de la mise en œuvre des mesures de prévention liées aux risques chimiques parmi les produits utilisés, y compris les perturbateurs endocriniens.
Connaissance de l'analyse des Fiches de déclaration environnementale et sanitaire (FDES).
Connaissance dans le choix des produits utilisés et la proposition d'alternatives sûres.
Connaissance de l'utilisation appropriée des EPI spécifiques aux produits utilisés.
Connaissance des équipements d'approvisionnement mécaniques et de levage (treuils, treuils électriques, potences, monte-matériaux) et de leur utilisation.
Connaissance des dispositifs d'assistance physique et de leur utilisation.
Connaissance de la règlementation liée au port des EPI, APR.
Connaissance sur la règlementation sur le travail en hauteur.
Connaissance des risques liés à l'électricité (niveau BS).
Connaissance de la démarche Haute qualité environnementale (HQE).

Connaissance des pathologies des supports.
Connaissance du port des charges et du déplacement des mobiliers.
Connaissance de l'appellation des matériels et des matériaux d'un chantier de pose de revêtements de sol souples, textiles, PVC, qu'ils soient en lés, en dalles ou en lames.
Connaissance des conditions de stockage des matériels et matériaux.
Connaissance des familles de colles et des revêtements de sols.
Connaissance des familles des primaires de sols et des ragréages.
Connaissance des règles et les techniques pour déposer, préparer, apprêter et poser des revêtements de sol souples, textiles, PVC, qu'ils soient en lés, en dalles ou en lames.
Connaissance des méthodes d'implantation des revêtements de sol souples, textiles, PVC, qu'ils soient en lés, en dalles ou en lames.
Connaissance des méthodes de calepinage des revêtements de sol souples, textiles, PVC, qu'ils soient en lés, en dalles ou en lames.
Connaissance des méthodes de découpe des revêtements sol souples, textiles, PVC, qu'ils soient en lés, en dalles ou en lames.
Connaissance des différentes techniques de réparation suite à un défaut, un désordre ou un accro en sols souples, textiles, PVC, qu'ils soient en lés, en dalles ou en lames.
Connaissance des différentes techniques d'encollage.
Connaissance de la RE2020.
Connaissance de la REP Bâtiment et de la base INIES.
Connaissance du tri et du recyclage des déchets.
Connaissance des matériaux biosourcés et géosourcés.
Connaissance des principales catégories de handicap.

FICHE DES COMPETENCES TRANSVERSALES DE L'EMPLOI TYPE

Communiquer

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Écouter, comprendre, transmettre un message pour partager des informations, des avis, des idées. Cette communication peut être orale, écrite, non verbale, visuelle, interculturelle.
Dans l'exercice de ses fonctions, échanger avec des interlocuteurs différents : maîtres d'ouvrages, commerçants, architectes, décorateurs et scénographes ; adapter son expression, expliquer, développer une idée, un avis sur des sujets variés, rendre compte de son activité.

Critères de performance

Le souhait du client est identifié.
La présentation orale des solutions au client intégrant des contraintes identifiées, est claire et argumentée.

Faire preuve d'innovation et de créativité

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Adapter, améliorer un outil, une pratique.
Imaginer, concevoir, créer en partie ou totalement une offre de service, une production, un process.
Dans l'exercice de ses fonctions, élaborer, construire un projet de décors en combinant des éléments existants pour répondre aux besoins ou faire face aux évolutions réglementaires et techniques.

Critères de performance

Les solutions proposées sont créatives et esthétiques.
Le projet final répond à la proposition orale faite au client.
La conception correspond à la consigne.

Apprendre en continu

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Acquérir, actualiser et développer ses savoirs (connaissances et savoir-faire) pour gagner en compétences afin de s'améliorer, s'adapter, évoluer.
Dans l'exercice de ses fonctions, rechercher des informations complémentaires pour être en capacité de faire face à une nouveauté ou à une situation nouvelle.
Actualiser ses connaissances et ses compétences, auprès des fournisseurs, avec de la documentation et par des visites de salons professionnels. Être attentif aux évolutions techniques, aux nouveaux matériaux, matériels et produits. Être curieux et observateur, s'informer sur l'évolution des styles des modes et des tendances.

Critères de performance

Les décors architecturaux réalisés respectent les techniques et les méthodes.
Les modes d'exécution sont conformes aux fiches techniques.

Glossaire du REAC

Activité type

Une activité type est un bloc de compétences qui résulte de l'agrégation de tâches (ce qu'il y a à faire dans l'emploi) dont les missions et finalités sont suffisamment proches pour être regroupées. Elle renvoie au certificat de compétences professionnelles (CCP).

Activité type d'extension

Une activité type d'extension est un bloc de compétences qui résulte de l'agrégation de tâches qui constituent un domaine d'action ou d'intervention élargi de l'emploi type. On la rencontre seulement dans certaines déclinaisons de l'emploi type. Cette activité n'est pas dans tous les TP. Quand elle est présente, elle est attachée à un ou des TP. Elle renvoie au certificat complémentaire de spécialisation (CCS).

Compétence professionnelle

La compétence professionnelle se traduit par une capacité à combiner un ensemble de savoirs, savoir-faire, comportements, conduites, procédures, type de raisonnement, en vue de réaliser une tâche ou une activité. Elle a toujours une finalité professionnelle. Le résultat de sa mise en œuvre est évaluable.

Compétence transversale

La compétence transversale désigne une compétence générique commune aux diverses situations professionnelles de l'emploi type. Parmi les compétences transversales, on peut recenser les compétences correspondant :

- à des savoirs de base,
- à des attitudes comportementales et/ou organisationnelles.

Critère de performance

Un critère de performance sert à porter un jugement d'appréciation sur un objet en termes de résultat(s) attendu(s) : il revêt des aspects qualitatifs et/ou quantitatifs.

Emploi type

L'emploi type est un modèle d'emploi représentatif d'un ensemble d'emplois réels suffisamment proches, en termes de mission, de contenu et d'activités effectuées, pour être regroupées : il s'agit donc d'une modélisation, résultante d'une agrégation critique des emplois.

Référentiel d'Emploi, Activités et Compétences (REAC)

Le REAC est un document public à caractère règlementaire (visé par l'arrêté du titre professionnel) qui s'applique aux titres professionnels du ministère chargé de l'emploi. Il décrit les repères pour une représentation concrète du métier et des compétences qui sont regroupées en activités dans un but de certification.

Savoir

Un savoir est une connaissance mobilisée dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle ainsi qu'un processus cognitif impliqué dans la mise en œuvre de ce savoir.

Savoir-faire organisationnel

C'est un savoir et un savoir-faire de l'organisation et du contexte impliqués dans la mise en œuvre de l'activité professionnelle pour une ou plusieurs personnes.

Savoir-faire relationnel

C'est un savoir comportemental et relationnel qui identifie toutes les interactions socioprofessionnelles réalisées dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle pour une personne. Il s'agit d'identifier si la relation s'exerce : à côté de (sous la forme d'échange d'informations) ou en face de (sous la forme de négociation) ou avec (sous la forme de travail en équipe ou en partenariat, etc.).

Savoir-faire technique

Le savoir-faire technique est le savoir procéder, savoir opérer à mobiliser en utilisant une technique dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle ainsi que les processus cognitifs impliqués dans la mise en œuvre de ce savoir-faire.

Titre professionnel

La certification professionnelle délivrée par le ministre chargé de l'emploi est appelée « titre professionnel ». Ce titre atteste que son titulaire maîtrise les compétences, aptitudes et connaissances permettant l'exercice d'activités professionnelles qualifiées. (Article R338-1 et suivants du Code de l'Education).

Reproduction interdite
Article L 122-4 du code de la propriété intellectuelle
"Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque."

Réalisé par l’ AFPA pour le compte de l’ Etat

MINISTÈRE
DU TRAVAIL, DE LA SANTÉ,
DES SOLIDARITÉS
ET DES FAMILLES

Liberté
Égalité
Fraternité

REFERENTIEL D'EVALUATION

DU TITRE PROFESSIONNEL

Peintre applicateur de revêtements techniques

Niveau 4

Site : http://travail-emploi.gouv.fr/

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
PART	RE	TP-01403	02	07/05/2025	26/05/2025	1/32

1. Références de la spécialité

Intitulé du titre professionnel : Peintre applicateur de revêtements techniques
Sigle du titre professionnel : PART
Niveau : 4 (Cadre national des certifications 2019)
Code(s) NSF : 233s - Exécution des travaux de finition : plâtrerie, peinture, carrelage, installations sanitaires, plomberie
Code(s) ROME : F1606, F1609
Formacode : 22480
Date de l'arrêté : 24/04/2025
Date de parution au JO de l'arrêté : 07/05/2025
Date d'effet de l'arrêté : 01/08/2025

2. Modalités d'évaluation générales des titres professionnels

Les modalités d'évaluation des titres professionnels sont définies par l'arrêté du 22 décembre 2015 relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi.

Chaque modalité d'évaluation, identifiée dans le référentiel d'évaluation (RE) comme constitutive de la session du titre, du certificat de compétences professionnelles (CCP) ou du certificat complémentaire de spécialisation (CCS), est décrite dans le dossier technique d'évaluation. Celui-ci précise les modalités et les moyens de mise en œuvre de l'épreuve pour le candidat, le jury et le centre organisateur.

L'aménagement de la session d'examen pour les candidats en situation de handicap pourra s'appuyer sur le guide pratique d'aménagement des sessions d'examen disponible à l'adresse suivante : https://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/certification-competences-pro/titres-professionnels-373014 , rubrique textes réglementaires/documents techniques.
La proposition d'aménagement de la session d'examen est mise en œuvre en lien avec la DDETS concernée.

3 Dispositif d'évaluation spécifique pour la session du titre professionnel PART

Les compétences des candidats issus d'un parcours continu de formation ou d'un parcours de validation des acquis de l'expérience (VAE) pour l'accès au titre professionnel sont évaluées par un jury au vu :

a) Des modalités d'évaluation présentées dans le tableau 3.1 « Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve » ci-dessous.
b) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
c) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.
d) D'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités composant le titre visé.

Les compétences des candidats issus d'un parcours d'accès au titre professionnel par capitalisation de CCP sont évaluées par un jury au vu du livret de certification et d'un entretien destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités composant le titre visé. Cet entretien se déroule en fin de session du dernier CCP.

3.1. Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Mise en situation professionnelle	Réaliser des travaux intérieurs de peinture en qualité de finition A sur des menuiseries neuves ou à rénover Appliquer mécaniquement des peintures en basse pression Poser des éléments de décoration et des accessoires spécifiques Réaliser des travaux de pose de revêtements muraux "prémium" en intérieur Réaliser des travaux de préparation et de pose de revêtements de sols en intérieur	15 h 00 min	Le candidat réalise en atelier, et à partir de documents qui lui sont remis : • L'application d'une peinture sur des menuiseries préalablement préparées en qualité de finition A. • L'application mécanique en basse pression d'une peinture sur un mur. • La pose d'éléments de décoration et d'accessoires spécifiques au plafond, aux murs ou au sol. • La pose de revêtements muraux haut de gamme à raccord droit ou sauté avec passage d'obstacle. • La réalisation de réparation de malfaçon de revêtements muraux et de sols collés. • La pose collée en lé d'un revêtement de sol en textile ou en PVC ou en lames.
Autres modalités d'évaluation le cas échéant :			
▪ Entretien technique	Sans objet	00 h 00 min	Sans objet
▪ Questionnaire professionnel	Réaliser des travaux intérieurs de peinture en qualité de finition A sur des plafonds et des murs neufs ou à rénover Appliquer des produits décoratifs prêts à l'emploi sur divers supports Appliquer mécaniquement des peintures en basse pression Appliquer des enduits et des peintures au pistolet haute pression sans air Réaliser des travaux de préparation et de pose de revêtements de sols en intérieur	00 h 50 min	Le candidat répond à un questionnaire à choix multiples.
▪ Questionnement à partir de production(s)	Sans objet	00 h 00 min	Sans objet
Entretien final		00 h 30 min	Y compris le temps d'échange avec le candidat sur le dossier professionnel. (00 h 10 min).
	Durée totale de l'épreuve pour le candidat :	16 h 20 min	

Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :
La mise en situation professionnelle est organisée pour tous les candidats en simultané en présence d'un surveillant, hors la présence du jury.
Le candidat se présente à la session d'examen avec sa tenue de travail (veste, pantalon) et ses chaussures de sécurité.

Informations complémentaires concernant l'entretien technique :
Sans objet

Informations complémentaires concernant le questionnaire professionnel :
Le questionnaire professionnel est organisé dans une salle prévue à cet effet, en présence d'un surveillant. Il est organisé avant la mise en situation professionnelle et hors la présence du jury. Tous les candidats passent le questionnaire écrit en simultané.

Précisions pour le candidat VAE :
Le candidat se présente à la session d'examen avec sa tenue de travail (veste, pantalon), et ses chaussures de sécurité.

3.2. Critères d'évaluation des compétences professionnelles

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Réaliser des travaux de peinture haut de gamme à l'intérieur de bâtiments					
Réaliser des travaux intérieurs de peinture en qualité de finition A sur des plafonds et des murs neufs ou à rénover	Les travaux préparatoires et d'apprêts sur murs et plafonds sont réalisés selon la NF DTU 59.1. Les teintes sont préparées conformément à la consigne chromatique demandée. Les travaux de peinture réalisés sur murs et plafonds correspondent au niveau de finition A selon la NF DTU 59.1.	☐	☐	☒	☐
Réaliser des travaux intérieurs de peinture en qualité de finition A sur des menuiseries neuves ou à rénover	Les travaux préparatoires et d'apprêts sur menuiseries sont réalisés selon la NF DTU 59.1. Les teintes sont préparées conformément à la consigne chromatique demandée. Les travaux de peinture réalisés sur menuiseries correspondent au niveau de finition A selon la NF DTU 59.1.	☒	☐	☐	☐
Appliquer des produits décoratifs prêts à l'emploi sur divers supports	Les travaux préparatoires et d'apprêts sont réalisés selon la NF DTU 59.1. Les teintes sont préparées conformément à la consigne chromatique demandée. L'aspect de la réalisation, la précision des détourages et la propreté des angles correspondent au niveau de finition soignée requis pour un travail décoratif.	☐	☐	☒	☐
Appliquer des peintures en basse et haute pression					
Appliquer mécaniquement des peintures en basse pression	Les travaux préparatoires et d'apprêts sont réalisés selon la NF DTU 59.1. Le choix du matériel de projection est adapté. La maintenance, les réglages et la sécurité spécifique à la pulvérisation BP sont respectés. Les travaux de finition répondent au niveau de finition exigé (NF DTU 59.1). Le nettoyage du matériel est conforme. Les matériaux, matériels et déchets sont évacués dans le respect des règles de l'environnement.	☒	☐	☒	☐

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Appliquer des enduits et des peintures au pistolet haute pression sans air	Les travaux préparatoires et d'apprêts sont réalisés selon la NF DTU 59.1. Le choix du matériel de projection est adapté. La maintenance, les réglages et la sécurité spécifique à la pulvérisation HP sont respectés. Les travaux de finition répondent au niveau du rendu exigé selon la NF DTU 59.1. Le nettoyage du matériel est conforme. Les matériaux, matériels et déchets sont évacués dans le respect des règles de l'environnement.	☐	☐	☒	☐
Poser des éléments et des revêtements techniques et délicats					
Poser des éléments de décoration et des accessoires spécifiques	La fiche de données de sécurité est prise en compte. L'implantation est conforme au cahier des charges. Le niveau et/ou l'aplomb sont respectés. Les coupes sont conformes. L'adhérence de l'élément est adaptée. Le choix du matériel est adapté. Les travaux de pose d'accessoires répondent au niveau de finition exigé. La propreté du travail fini est recevable. Les matériaux, matériels et déchets sont évacués dans le respect des règles de l'environnement.	☒	☐	☐	☐
Réaliser des travaux de pose de revêtements muraux "prémium" en intérieur	Les travaux préparatoires et d'apprêts sont correctement réalisés selon la NF DTU 59.4. Les arasements sont exempts de défauts. Les passages d'angles sont correctement réalisés. L'aplomb est conforme. Le jointement ne fait apparaître ni retrait, ni épaisseur. Les raccords sont ajustés. L'affichage et le marouflage ne présentent ni cloques, ni plis. L'implantation permet un résultat conforme. Le revêtement est propre et exempt de diverses taches. La réparation permet un résultat conforme.	☒	☐	☐	☐

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Réaliser des travaux de préparation et de pose de revêtements de sols en intérieur	Les travaux préparatoires sont correctement réalisés selon la NF DTU 53.12. Les arasements sont exempts de défauts. Les passages d'obstacles sont correctement réalisés. Les passages d'angles sont correctement réalisés. Le jointement ne fait apparaître ni retrait ni épaisseur. Les raccords sont ajustés. Le marouflage ne présente ni cloques ni plis. L'implantation permet un résultat conforme. Le revêtement est propre et exempt de diverses taches. La réparation permet un résultat conforme.	☒	☐	☒	☐
Obligations règlementaires le cas échéant : Sans objet					

3.3. Évaluation des compétences transversales

Les compétences transversales sont évaluées au travers des compétences professionnelles.

Compétences transversales	Compétences professionnelles concernées
Communiquer	Appliquer des enduits et des peintures au pistolet haute pression sans air
	Appliquer des produits décoratifs prêts à l'emploi sur divers supports
	Appliquer mécaniquement des peintures en basse pression
	Poser des éléments de décoration et des accessoires spécifiques
	Réaliser des travaux de pose de revêtements muraux "prémium" en intérieur
	Réaliser des travaux de préparation et de pose de revêtements de sols en intérieur
	Réaliser des travaux intérieurs de peinture en qualité de finition A sur des menuiseries neuves ou à rénover
	Réaliser des travaux intérieurs de peinture en qualité de finition A sur des plafonds et des murs neufs ou à rénover
Faire preuve d'innovation et de créativité	Appliquer des produits décoratifs prêts à l'emploi sur divers supports
	Poser des éléments de décoration et des accessoires spécifiques
	Réaliser des travaux de pose de revêtements muraux "prémium" en intérieur
	Réaliser des travaux de préparation et de pose de revêtements de sols en intérieur
	Réaliser des travaux intérieurs de peinture en qualité de finition A sur des menuiseries neuves ou à rénover
Apprendre en continu	Appliquer des enduits et des peintures au pistolet haute pression sans air
	Appliquer des produits décoratifs prêts à l'emploi sur divers supports
	Appliquer mécaniquement des peintures en basse pression
	Poser des éléments de décoration et des accessoires spécifiques
	Réaliser des travaux de pose de revêtements muraux "prémium" en intérieur
	Réaliser des travaux de préparation et de pose de revêtements de sols en intérieur

4. Conditions de présence et d'intervention du jury propre au titre PART

4.1. Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 00 h 30 min

4.2. Protocole d'intervention du jury :

Le jury intervient à l'issue de la mise en situation professionnelle et du questionnaire. Il corrige le questionnaire professionnel et évalue en dehors de toute présence la production réalisée par le candidat lors de la mise en situation professionnelle.

Le jury mène l'entretien final d'une durée de 00 h 30 min, y compris le temps d'échange avec le candidat sur le dossier professionnel (00 h 10 min).

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

4.3. Conditions particulières de composition du jury :

Sans objet

5. Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session titre

Un surveillant est présent pendant toute la durée de la mise en situation professionnelle et du questionnaire professionnel.

MINISTÈRE
DU TRAVAIL, DE LA SANTÉ,
DES SOLIDARITÉS
ET DES FAMILLES

Liberté
Égalité
Fraternité

REFERENTIEL D'EVALUATION

DES CERTIFICATS

DE COMPETENCES PROFESSIONNELLES

Peintre applicateur de revêtements techniques

CCP

Réaliser des travaux de peinture haut de gamme à l'intérieur de bâtiments

Les compétences des candidats pour l'accès au CCP sont évaluées par un jury au vu :

a) Des modalités d'évaluation présentées dans le tableau « Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve » ci-dessous.

b) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.

c) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.

Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Mise en situation professionnelle	Réaliser des travaux intérieurs de peinture en qualité de finition A sur des menuiseries neuves ou à rénover	05 h 00 min	Le candidat réalise l'application d'une peinture sur des menuiseries préalablement préparées en qualité de finition A.
Autres modalités d'évaluation le cas échéant :			
▪ Entretien technique	Sans objet		Sans objet
▪ Questionnaire professionnel	Réaliser des travaux intérieurs de peinture en qualité de finition A sur des plafonds et des murs neufs ou à rénover Appliquer des produits décoratifs prêts à l'emploi sur divers supports	00 h 20 min	Le candidat répond à un questionnaire à choix multiples.
▪ Questionnement à partir de production(s)	Sans objet		Sans objet
	Durée totale de l'épreuve pour le candidat :	05 h 20 min	

Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :

Le candidat se présente à la mise en situation professionnelle avec sa tenue de travail et ses chaussures de sécurité.
La mise en situation professionnelle est organisée après le questionnaire professionnel.

Informations complémentaires concernant l'entretien technique :
Sans objet

Informations complémentaires concernant le questionnaire professionnel :

Le questionnaire professionnel est organisé dans une salle prévue à cet effet, en présence d'un surveillant. Il est organisé avant la mise en situation professionnelle.

Informations complémentaires concernant le questionnement à partir de production(s) :
Sans objet

Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCP Réaliser des travaux de peinture haut de gamme à l'intérieur de bâtiments

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 00 h 00 min

Protocole d'intervention du jury :
Le jury intervient à l'issue de la mise en situation professionnelle et du questionnaire. Il corrige le questionnaire professionnel et évalue en dehors de toute présence la production réalisée par le candidat lors de la mise en situation professionnelle.
Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Conditions particulières de composition du jury :
Sans objet

Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP
Un surveillant est présent pendant toute la durée de la mise en situation professionnelle et du questionnaire professionnel.

CCP

Appliquer des peintures en basse et haute pression

Les compétences des candidats pour l'accès au CCP sont évaluées par un jury au vu :

a) Des modalités d'évaluation présentées dans le tableau « Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve » ci-dessous.

b) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.

c) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.

Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Mise en situation professionnelle	Appliquer mécaniquement des peintures en basse pression	01 h 00 min	À partir de documents qui lui sont remis, le candidat réalise : • La mise en place des protections nécessaires aux abords du chantier. • La projection de peinture avec un pistolet basse pression, sur un support et une zone donnés.
Autres modalités d'évaluation le cas échéant :			
▪ Entretien technique	Sans objet	00 h 00 min	Sans objet
▪ Questionnaire professionnel	Appliquer mécaniquement des peintures en basse pression Appliquer des enduits et des peintures au pistolet haute pression sans air	00 h 20 min	Le candidat répond à un questionnaire à choix multiples.
▪ Questionnement à partir de production(s)	Sans objet	00 h 00 min	Sans objet
	Durée totale de l'épreuve pour le candidat :	01 h 20 min	

Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :

Le candidat se présente à la mise en situation professionnelle avec sa tenue de travail et ses chaussures de sécurité.
La mise en situation professionnelle est organisée après le questionnaire professionnel.

Informations complémentaires concernant l'entretien technique :
Sans objet

Informations complémentaires concernant le questionnaire professionnel :

Le questionnaire professionnel est organisé dans une salle prévue à cet effet, en présence d'un surveillant. Il est organisé avant la mise en situation professionnelle.

Informations complémentaires concernant le questionnement à partir de production(s) :
Sans objet

Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCP Appliquer des peintures en basse et haute pression

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 00 h 00 min

Protocole d'intervention du jury :
Le jury intervient à l'issue de la mise en situation professionnelle et du questionnaire. Il corrige le questionnaire professionnel et évalue en dehors de toute présence la production réalisée par le candidat lors de la mise en situation professionnelle.
Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Conditions particulières de composition du jury :
Sans objet

Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP
Un surveillant est présent pendant toute la durée du questionnaire professionnel et de la mise en situation professionnelle.

CCP

Poser des éléments et des revêtements techniques et délicats

Les compétences des candidats pour l'accès au CCP sont évaluées par un jury au vu :

a) Des modalités d'évaluation présentées dans le tableau « Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve » ci-dessous.

b) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.

c) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.

Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Mise en situation professionnelle	Poser des éléments de décoration et des accessoires spécifiques Réaliser des travaux de pose de revêtements muraux "prémium" en intérieur Réaliser des travaux de préparation et de pose de revêtements de sols en intérieur	09 h 00 min	À partir de documents qui lui sont remis, le candidat réalise : • La pose d'éléments de décoration et d'accessoires spécifiques au plafond, aux murs ou au sol. • La pose de revêtements muraux haut de gamme à raccord droit ou sauté avec passage d'obstacle. • La réalisation de réparation de malfaçon de revêtements muraux et de sols collés. • La pose collée en lé d'un revêtement de sol en textile, ou en PVC ou en lames.
Autres modalités d'évaluation le cas échéant :			
▪ Entretien technique	Sans objet	00 h 00 min	Sans objet
▪ Questionnaire professionnel	Réaliser des travaux de préparation et de pose de revêtements de sols en intérieur	00 h 10 min	Le candidat répond à un questionnaire à choix multiples.

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
▪ Questionnement à partir de production(s)	Sans objet	00 h 00 min	Sans objet
	Durée totale de l'épreuve pour le candidat :	09 h 10 min	

Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :

Le candidat se présente à la mise en situation professionnelle avec sa tenue de travail et ses chaussures de sécurité.
La mise en situation professionnelle est organisée après le questionnaire professionnel.

Informations complémentaires concernant l'entretien technique :
Sans objet

Informations complémentaires concernant le questionnaire professionnel :

Le questionnaire professionnel est organisé dans une salle prévue à cet effet, en présence d'un surveillant. Il est organisé avant la mise en situation professionnelle.

Informations complémentaires concernant le questionnement à partir de production(s) :
Sans objet

Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCP Poser des éléments et des revêtements techniques et délicats

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 00 h 00 min

Protocole d'intervention du jury :
Le jury intervient à l'issue de la mise en situation professionnelle et du questionnaire. Il corrige le questionnaire professionnel et évalue en dehors de toute présence la production réalisée par le candidat lors de la mise en situation professionnelle.
Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Conditions particulières de composition du jury :
Sans objet

Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP
Un surveillant est présent pendant toute la durée du questionnaire professionnel de la mise en situation professionnelle.

Annexe 1

Plateau technique d'évaluation

Peintre applicateur de revêtements techniques

Locaux

Modalité d'évaluation	Désignation et description des locaux	Observations
Mise en situation professionnelle	Atelier disposant d'autant de postes de travail que de candidats. Prévoir une zone de découpe, une zone de stockage des matériaux à proximité des postes de travail, suffisantes pour l'accueil individuel de tous les candidats. La zone de préparation est équipée de points d'eau et de lavage raccordés à un bac de décantation avant le rejet des eaux souillées au réseau public.	Locaux équipés aux normes de sécurité et de prévention.
Questionnaire professionnel	Salle équipée de tables et de chaises pour accueillir le surveillant et tous les candidats en simultané.	L'aménagement de la salle devra garantir le respect des règles de confidentialité. Le choix du lieu vise à éviter les nuisances sonores.
Entretien final	Un local fermé équipé au minimum d'une table et trois chaises. Permettant l'accueil du jury et d'un candidat.	Ce local doit garantir la qualité et la confidentialité des échanges. Le choix du lieu vise à éviter les nuisances sonores.

Ressources (pour un candidat)
Certaines ressources peuvent être partagées par plusieurs candidats.
Leur nombre est indiqué dans la colonne « Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve »

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
Postes de travail	1	Il est recommandé une surface individuelle d'une emprise au sol de 2,50 m par 2,50 m, composée : • De supports horizontaux* avec une gaine technique de 20 cm par 20 cm minimum. • De supports verticaux* d'une surface totale recommandée de 15,00 m² comportant 4 angles rentrants et 2 angles sortants. • D'un placard* d'une dimension recommandée de 1,10 m par 0,60 m extérieure intégrant un bloc-porte standard. • D'une prise de courant et d'un interrupteur encastrable (non raccordés). • De plinthes d'une hauteur minimale de 7 cm. (*) : Tous complexes de sols, murs, cloisons et plafonds respectant les modes constructifs actuels et adaptés règlementairement à l'épreuve d'évaluation.	1	Les supports devront être préparés conformément au dossier organisateur contenu dans le dossier technique d'évaluation. L'éclairage du poste de travail est suffisant pour permettre le bon déroulement des épreuves.
	1	Bloc-porte standard	1	Sans objet
	1	Prise de courant 16A 2P+T encastrable avec cache (TYPE PLEXO LEGRAND ou équivalent)	1	Sans objet
	1	Interrupteur simple encastrable avec cache (TYPE PLEXO LEGRAND ou équivalent)	1	Sans objet
Machines	1	Fontaine de nettoyage pour brosses et rouleaux	16	Sans objet
Outils / Outillages	1	Malaxeur de peinture	8	Sans objet
	1	Enrouleur avec rallonges électriques IP44	8	Sans objet
	1	Aspirateur industriel	8	Sans objet
	1	Poubelle à déchets	8	Sans objet
	1	Cisaille pour barre de seuil	8	Sans objet
	1	Dérouleur revêtements muraux	16	Sans objet

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
	1	Pince pour chevilles à expansion (type Molly)	8	Sans objet
	1	Visseuse	8	Sans objet
	1	Perceuse	8	Sans objet
	1	Seau, bâches plastiques de protection	1	Sans objet
	1	Table à tapisser	1	Sans objet
	1	Lames croches, droite, cutter	16	Sans objet
	1	Eponge	1	Sans objet
	1	Outils de coupe : règle, cutter, ciseaux	1	Sans objet
	1	Pistolet basse pression	4	Sans objet
Équipements	1	Caisse à outils vide	1	Sans objet
	1	Niveau à bulle	1	Sans objet
	1	Lot de brosseries et rouleaux adaptés aux peintures à appliquer	1	Sans objet
	1	Produit nettoyant pour outillage	16	Sans objet
	1	Boite à coupe et scie pour moulures	4	Sans objet
	1	Boite à coupe et scie pour corniches	4	Sans objet
	1	Sèche-cheveux (accélérateur de séchage soufflant)	4	Sans objet
	1	Matériel de ménage : balai, seau, serpillère	1	Sans objet
	1	Seau de ragréage	8	Sans objet
Équipements de protection	1	Gants de protection, lunettes de protection, masque anti-poussière	1	Sans objet

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
individuelle (EPI) ou collective				
Matières d'œuvre	1	Enduit de rebouchage environ 25 kg	16	Sans objet
	1	Enduit de lissage environ 25 kg	16	Sans objet
	1	Enduit gras en 2 x 5 kg	16	Sans objet
	1	Chiffons	1	Sans objet
	1	Crayons et feuilles de brouillon	1	Sans objet
	1	Dissoucol	16	Sans objet
	1	Abrasif différents grains	1	Sans objet
	1	Colorants universels	16	Sans objet
	1	Barre de seuil à visser, vis, chevilles (1 ensemble)	1	Sans objet
	1	Revêtement moquette textile en lé 5 m²	1	Sans objet
	1	Revêtement PVC en lé 5 m²	1	Sans objet
	1	Revêtement en lame collée 4 m²	1	Sans objet
	1	Ragréage 3 sacs de 25 kg	16	Sans objet
	1	Nettoyant et diluant divers	16	Sans objet
	1	Accessoire décoratif : panneau décoratif type 3D, moulures, baguettes, rosace	1	Sans objet
	1	Colle pour accessoires 2 x 20 kg	16	Sans objet
	1	Colle néoprène acrylique 2 x 5 kg	16	Sans objet
	1	Colle pour revêtement PVC (en lé ou en lame) 4 kg	1	Sans objet

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
	1	Colle pour revêtement moquette textile 3 kg	1	Sans objet
	1	Chevilles, pointes et vis pour pose des accessoires fixes (1 boite de chaque)	16	Sans objet
	1	Accessoires de vie pratique (pour personne à mobilité réduite), y compris accessoires adaptés	1	Sans objet
	1	Accessoires de vie pratique de protection collective et individuelle, y compris accessoires adaptés	1	Sans objet
	1	Colle pour papier peint (1 paquet)	1	Sans objet
	1	Papier peint à raccord sauté (2 rouleaux)	1	Sans objet
	1	Revêtement premium à raccord droit ou sauté (1 rouleau)	1	Sans objet
	1	Papier peint à raccord droit (1 rouleau)	1	Sans objet
	1	Adhésifs de masquage	1	Sans objet
	1	Laque acrylique satinée blanche 2 litres	1	Sans objet
	1	Laque acrylique brillante blanche 2 litres	1	Sans objet
	1	Lot de peintures acryliques mates, satinées et brillantes de couleurs : primaires, secondaires, noire, blanc et l'ensemble des terres	16	Sans objet
	1	Vernis acrylique mat	16	Sans objet
	1	Vernis acrylique brillant	16	Sans objet
	1	Vernis acrylique satin	16	Sans objet
	1	Simulation d'obstacle : poteau béton simulé par un seau de peinture collé ou tube PVC	1	Sans objet
Documentations	1	Fiches données de sécurité associées aux produits utilisés	1	Sans objet
	1	Notices techniques d'utilisation ou de mise en œuvre des matériaux	1	Sans objet
Autres	1	Nuancier de teinte	1	Sans objet

ANNEXE 2

CORRESPONDANCES DU TP

Le titre professionnel Peintre applicateur de revêtements techniques est composé de certificats de compétences professionnelles (CCP) dont les correspondances sont :

	Peintre Décorateur Arrêté du 24/04/2025		**Peintre applicateur de revêtements techniques Arrêté du 24/04/2025**
CCP	Réaliser des travaux de peinture haut de gamme à l'intérieur de bâtiments	CCP	Réaliser des travaux de peinture haut de gamme à l'intérieur de bâtiments

Le titre professionnel Peintre applicateur de revêtements techniques est composé de certificats de compétences professionnelles (CCP) dont les correspondances sont :

	Peintre applicateur de revêtements techniques Arrêté du 04/03/2021		**Peintre applicateur de revêtements techniques Arrêté du 24/04/2025**
CCP	Réaliser des travaux de peinture haut de gamme à l'intérieur de bâtiments.	CCP	Réaliser des travaux de peinture haut de gamme à l'intérieur de bâtiments
CCP	Appliquer des peintures en basse et haute pression et poser des revêtements délicats.	CCP	Appliquer des peintures en basse et haute pression
		CCP	Poser des éléments et des revêtements techniques et délicats
CCP	Communiquer et représenter l'entreprise auprès du client.	CCP	Aucune correspondance

ANNEXE 3

GLOSSAIRE DU REFERENTIEL D'EVALUATION (RE)

Entretien final

Il permet au jury de s'assurer que le candidat possède :
- la compréhension et la vision globale du métier quel qu'en soit le contexte d'exercice ;
- la connaissance et l'appropriation de la culture professionnelle et des représentations du métier.

Lors de l'entretien final, le jury dispose de l'ensemble du dossier du candidat, dont son dossier professionnel.

Entretien technique

L'entretien technique peut être prévu par le référentiel d'évaluation. Sa durée et son périmètre de compétences sont précisés. Il permet si nécessaire d'analyser la mise en situation professionnelle et/ou d'évaluer une (des) compétence(s) particulière(s).

Mise en situation professionnelle

Il s'agit d'une reconstitution qui s'inspire d'une situation professionnelle représentative de l'emploi visé par le titre. Elle s'appuie sur le plateau technique d'évaluation défini dans l'annexe 1 du référentiel d'évaluation.

Présentation d'un projet réalisé en amont de la session

Lorsqu'une mise en situation professionnelle est impossible à réaliser, il peut y avoir présentation d'un projet réalisé dans le centre de formation ou en entreprise. Dans cette hypothèse, le candidat prépare ce projet en amont de la session. Dans ce cas, la rubrique « Informations complémentaires concernant la présentation du projet réalisé en amont de la session » mentionne en quoi consiste ce projet.

Questionnaire professionnel

Il s'agit d'un questionnaire écrit passé sous surveillance. Cette modalité est nécessaire pour certains métiers lorsque la mise en situation ne permet pas d'évaluer certaines compétences ou connaissances, telles des normes de sécurité. Les questions peuvent être de type questionnaire à choix multiples (QCM), semi-ouvertes ou ouvertes.

Questionnement à partir de production(s)

Il s'agit d'une réalisation particulière (dossier, objet…) élaborée en amont de la session par le candidat, pour évaluer certaines des compétences non évaluables par la mise en situation professionnelle. Elle donne lieu à des questions spécifiques posées par le jury. Dans ce cas, la rubrique « Informations complémentaires concernant le questionnement à partir de production(s) » mentionne en quoi consiste/nt cette/ces production(s).

Reproduction interdite
Article L 122-4 du code de la propriété intellectuelle
"Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque."

Afpa